

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LES INSTRUMENTS MUNICIPAUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE :
UNE ÉTUDE COMPARATIVE EN MILIEU RURAL QUÉBÉCOIS

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

À LA MAITRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR

PIERRE-LUC BARIL

DÉCEMBRE 2021

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

La recherche, surtout en période de pandémie, prend les allures d'une activité singulièrement solitaire. Néanmoins, je dois beaucoup à certaines personnes, dont le soutien, les conseils et les échanges m'ont été d'une aide précieuse.

Dans l'ordre et le désordre, quelques mots de gratitude pour ces gens envers en qui je suis redevable :

À ma famille, pour tout;

À Ariane, pour l'amitié et la compréhension;

À Julie Bernard et Eve Bourgeois, qui ont (probablement) fait de moi un meilleur chercheur;

À Charles, Camille, Loïc, Joël, Marie-Josée, pour leur amitié;

Aux personnes qui ont généreusement accepté de participer à mon projet de recherche,

Aux membres du comité d'évaluation, pour leur temps et la pertinence de leurs commentaires;

Enfin, et surtout, à ma directrice Maya Jegen. L'espace me manque ici pour rendre justice à la rigueur, la générosité et la disponibilité dont elle a fait preuve à mon égard tout au long de mon parcours à la maîtrise.

*À celles et ceux qui croient qu'un
autre monde est possible.*

AVANT-PROPOS

On ne saurait souligner assez souvent l'impact que peut avoir la lecture dans une vie. La lecture favorise non seulement une meilleure compréhension du monde, mais également des perspectives nouvelles pour l'appréhender. À l'automne 2017, j'entamais un premier semestre dans un programme universitaire en histoire. Déjà, à ce moment, j'ambitionnais de faire éventuellement une maîtrise dans le même domaine. Sans surprise, mon sujet de prédilection était l'histoire des villes.

À la même époque, je faisais la lecture de l'essai *À nous la ville! Traité de municipalisme* de Jonathan Durand-Folco. Aujourd'hui professeur à l'Université Saint-Paul à Ottawa, l'auteur posait dans son livre une question qui m'était complètement nouvelle : Les villes peuvent-elles changer le monde ? À travers les chapitres de l'ouvrage, il approfondissait les réflexions sur les possibilités de l'espace municipal devant les défis qu'annonce le XXI^e siècle.

Inconsciemment, cette idée a germé dans mon esprit. La municipalité est-elle le meilleur champ de bataille pour affronter la crise écologique ? Les enjeux du climat sont-ils des enjeux locaux ? Une meilleure démocratie passe-t-elle par l'échelon municipal ? Ces questions (et bien d'autres) ont profondément forgé mes opinions et mes réflexions jusqu'à aujourd'hui.

Cette lecture permet, à tout le moins, d'expliquer en grande partie l'existence des pages qui suivent.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	ix
RÉSUMÉ	x
ABSTRACT	xi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I revue de la documentation et problématique	5
1.1 Revue de la documentation.....	5
1.1.1 Les instruments d'action publique	5
1.1.2 La transition écologique.....	12
1.1.3 La municipalité québécoise.....	17
1.1.4 La ruralité québécoise	25
1.2 Problématique de recherche.....	28
CHAPITRE II Cadre conceptuel et hypothèses	30
CHAPITRE III Méthodologie.....	38
3.1 Critères de sélection des cas	38
3.1.1 La ruralité.....	39
3.1.2 La transition écologique.....	39
3.1.3 La période de temps	40
3.2 Sélection des cas	40
3.3 Analyse documentaire	42
3.4 Entrevues	44

CHAPITRE IV Résultats	46
4.1 L'instrumentation de la transition écologique en milieu rural.....	46
4.1.1 Analyse descriptive par types d'instruments.....	48
4.1.2 Comparaison entre municipalités et MRC	57
4.2 Concevoir la transition : l'importance des entrepreneur.e.s	61
4.3 Le rôle des réseaux dans la transition écologique	64
4.4 Une approche non contraignante du pouvoir municipal.....	69
4.5 Discussion du modèle de Lascoumes et Le Galès	73
4.6 Impacts de la Covid-19.....	75
DISCUSSION ET CONCLUSION.....	76
ANNEXE A Portraits des cas	82
ANNEXE B Autres documents.....	83
BIBLIOGRAPHIE	93

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
Tableau 1.1 - Modèle de Hood (1983).....	10
Tableau 1.2 - Revenus totaux des organismes municipaux	20
Tableau 2.1 - Typologie de Lascoumes et Le Galès (2004)	33
Tableau 3.1 - Critères de sélection des cas	38
Tableau 3.2 - Liste des cas sélectionnés.....	42
Tableau 3.3 - Grille d'analyse des instruments	43
Tableau 4.1 - Profils des cas	47
Tableau 4.2 - Distribution globale des instruments	48
Tableau 4.3 - Les IAP législatifs et règlementaires selon une distribution interne/externe.....	49
Tableau 4.5 - Sommaire des types d'instruments employés par les municipalités	60
Tableau 4.6 - Distribution des IAP selon les types « Contraignant » et « Volontaire »	70

Tableau 4.7 - Distribution des instruments internes/externes 72

Tableau 4.8 - Distribution des instruments internes 73

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

E00	Entrevue confidentielle no. x
FCM	Fédération canadienne des municipalités
GES	Gaz à effet de serre
IAP	Instrument d'action publique
IDP	Instrument de démocratie participative
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (2018-...)
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (2014-2018)
MRC	Municipalité régionale de comté
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques

RÉSUMÉ

Le concept de transition écologique connaît un usage croissant dans le discours public. En raison des caractéristiques de l'espace urbain, la transition écologique est essentiellement étudiée à travers le prisme des grandes villes. Cependant, cette focale sur l'espace urbain occulte la réalité du déploiement de la transition écologique en milieu rural. Devant ce constat, ce mémoire s'intéresse à la manière dont les municipalités rurales réalisent une transition écologique sur leur territoire. Basée sur une analyse documentaire et une série d'entrevues semi-dirigées, cette étude analyse les cas de huit municipalités et d'une municipalité régionale de comté (MRC) québécoises en recourant à l'approche par les instruments d'action publique. À l'aide de la typologie développée par Lascoumes et Le Galès (2004), ce mémoire cherche à identifier les instruments employés par les municipalités rurales et à comprendre pourquoi ils ont été retenus. Quatre constats découlent de cette recherche. Premièrement, les municipalités rurales ont tendance à faire appel aux mêmes types d'instrument malgré des profils différents. Deuxièmement, la participation des municipalités à des réseaux de municipalités influence leur choix d'instrument. Troisièmement, les entrepreneurs municipaux occupent une place importante dans l'élaboration et la mise en place de la transition écologique. Quatrièmement, les instruments employés par les municipalités rurales dans le cadre de leur transition écologique s'inscrivent dans une approche non-contraignante du pouvoir municipal.

Mots clés : Instrument d'action publique, municipalité, transition écologique, Québec, ruralité.

ABSTRACT

Sustainable transition is an increasingly popular topic actually. However, scholars tend to focus on large cities at the expense of illustrating how rural areas can make a sustainable transition as well. With that in mind, this thesis will outline how some rural municipalities have chosen to carry out ecological transitions. Specifically, the thesis will analyze eight municipalities and one regional county municipality (RCM) in the province of Quebec using a documentary analysis and semi-structured interviews with key participants. Using the typology developed by Lascoumes and Le Galès (2004), this thesis identifies which policy instruments rural municipalities use, and explains the rationale behind these choices. There are four key findings. First, rural municipalities generally rely on the same type of policy instruments despite their differences. Second, municipalities' participation in policy networks influences the instruments they adopt. Third, municipal entrepreneurs play an important role in shaping and supporting a sustainable transition. Fourth, rural municipalities favor voluntary policy instruments to support their ecological transition.

Keywords: Policy instrument, urban politics, sustainable transition, Quebec, rurality.

INTRODUCTION

Dans la dernière décennie, l'expression « transition écologique » a fait son entrée sur la scène politique à différents échelons. On retrouve désormais en France un ministère de la Transition écologique (2017), alors que la ville de Montréal possède son Bureau de la transition écologique et de la résilience (2016). Par transition écologique, nous entendons un processus global de transformation de la société sur le long terme impliquant de nombreux.euses acteur.rice.s et visant à répondre aux crises environnementale et climatique et leurs conséquences (Geels, 2011 ; Markard *et al.*, 2012 ; Rotmans *et al.*, 2001). La popularité croissante du concept doit beaucoup au mouvement des Villes en transition, initié en 2005 par le militant Rob Hopkins, misant sur une transformation radicale des modes de vie pour faire face aux changements climatiques et à l'éventuel pic pétrolier (Larrère, 2021 ; Oudot et l'Estoile, 2020).

Dans la littérature, le concept de transition écologique est caractérisé par plusieurs dimensions. Villalba (2012) soutient que le concept s'est construit sur la base du constat d'une amplification de la crise écologique: « Dès lors, la dimension incontournable de l'enjeu écologique imposerait un sursaut, non seulement dans la manière de produire les politiques publiques, mais aussi dans l'orientation du projet général de la société. » (p. 2) Lavelle (2015) insiste sur la radicalité dont est porteuse la transition écologique, car celle-ci « appelle un processus de changement qui est l'équivalent d'une cure de désintoxication à grande échelle. Et ce changement assez radical de nos habitudes passe, ni plus ni moins, par l'abandon d'un certain mode de vie qui jusqu'alors fut la norme, du moins en Occident. » (p. 12) De son côté, Felli (2015) montre que de nouveaux

projets politiques – dont la transition écologique – ont émergé dans les dernières années pour proposer une alternative au développement durable et ancrer la transformation à différents niveaux :

Ce serait à tort que l'on considérerait les types de projets politiques portés par ces idées comme des déclinaisons contemporaines du développement durable. L'analyste qui regarde de plus près ces exemples ne manque pas d'être frappé par une de leurs caractéristiques. Dans tous les cas, c'est un jeu d'échelles et de territoires qui se joue. Ces concepts portent des projets territoriaux particuliers et constituent une échelle en territoire d'action privilégié, que ce soit le global, le local ou le national. (p. 154)

L'échelon local apparaît d'ailleurs comme un espace privilégié pour la transition. Comme le postulent Bernstein et Hoffmann (2018), la dynamique entre local et national est marquée par leur relation d'interdépendance. Ainsi, une transformation locale est en mesure d'affecter l'échelon national et vice-versa. Agir au niveau local permet, selon nous, d'avoir une emprise concrète sur le processus de transformation de la société. Les nombreuses études portant sur les milieux urbains témoignent du potentiel de cet espace en matière de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques (Center for Sustainable Urban Regeneration., 2008 ; Hughes, 2015 ; McCormick *et al.*, 2013 ; Nevens *et al.*, 2013).

Toutefois, devant la prééminence de l'espace urbain dans la recherche scientifique sur la transition écologique, il apparaît pertinent de s'interroger sur le concept et son déploiement à l'extérieur de cet espace. En effet, la focale sur les grandes villes occulte une autre réalité : celle des milieux ruraux. C'est pourquoi nous souhaitons étudier l'opérationnalisation de la transition écologique dans les municipalités rurales du Québec à travers le prisme des instruments d'action publique. Nous cherchons à identifier les instruments employés par les municipalités pour piloter une transition

écologique sur leur territoire. Ce questionnement est l'occasion d'observer les types d'instruments de transition écologique actuellement utilisés par les municipalités, les raisons qui justifient le choix de ces instruments et les processus de diffusion des idées qui peuvent exister dans le monde municipal québécois. À terme, nous espérons apporter une contribution à la compréhension de la transition écologique au Québec, en particulier dans un espace politique peu étudié sous cet angle, soit les municipalités rurales.

Notre étude s'articule autour de la question de recherche suivante : comment les instruments d'action publique favorisent-ils la transition écologique des municipalités rurales du Québec ? Nous souhaitons comprendre comment les instruments d'action publique sont utilisés dans le cadre d'une transition écologique au sein des municipalités rurales du Québec. Deux sous-questions découlent de cette question principale : quels instruments de transition écologique existent à l'heure actuelle dans ces municipalités? Comment et pourquoi ces instruments ont-ils été adoptés ou adaptés? Pour répondre à ces questions, nous menons une recherche comparative auprès de huit municipalités et une municipalité régionale de comté (MRC) québécoise. Il s'agit de cas sélectionnés sur la base de leur intention à réaliser une transition écologique ainsi que leur appartenance à la ruralité. S'appuyant sur des entrevues semi-dirigées et une analyse documentaire, notre recherche mène à quatre constats. Premièrement, malgré des profils variés, les municipalités rurales utilisent les mêmes instruments pour mettre en place la transition écologique. Deuxièmement, les réseaux auxquels adhèrent les municipalités alimentent la diffusion des idées entourant la transition écologique. Troisièmement, les entrepreneurs municipaux jouent un rôle important dans la conceptualisation et la mise en œuvre de la transition. Et, finalement, les instruments adoptés par les municipalités rurales relèvent d'une approche non contraignante de l'action publique municipale.

Ce mémoire s'organise autour de cinq chapitres. Le premier chapitre présente une revue de la littérature et la problématique de recherche. Le deuxième chapitre aborde les éléments liés au cadre conceptuel de l'analyse et les hypothèses. Le troisième chapitre détaille la méthodologie et le quatrième chapitre présente les résultats. La conclusion revient sur les constats et les contributions de cette recherche.

CHAPITRE I

REVUE DE LA DOCUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE

Dans ce chapitre, nous présentons la revue de la documentation et la problématique de notre recherche. La première partie s'articule autour de quatre sections : les instruments d'action publique, la transition écologique, la municipalité québécoise et la ruralité québécoise.

1.1 Revue de la documentation

1.1.1 Les instruments d'action publique

Policy instruments, instruments politiques, *instruments of government* ou encore *tools of government*... Ces expressions employées par différent.e.s auteur.rice.s rendent compte de la multiplicité des termes pour nommer les instruments utilisés par les gouvernements pour atteindre des objectifs politiques. C'est d'ailleurs dans cette logique de manifestation du pouvoir gouvernemental que nous préférons ici employer l'expression « instrument d'action publique » (IAP) de Lascoumes et Le Galès (2004a). Elle permet selon nous d'exprimer l'aspect dynamique que représente l'usage des instruments.

La plupart des auteur.rice.s ayant travaillé sur les IAP ont développé leur propre définition du concept d'instrument. Il n'est pas possible dans ce mémoire de cataloguer

l'ensemble des définitions. Cependant, Perret (2010) a élaboré une « définition consensuelle » basée sur celles des auteur.rice.s antérieur.e.s :

Si nous devons définir un « consensus » autour de la définition du terme d'instrument politique, nous pourrions sans doute avancer que les auteurs s'accorderaient à définir les instruments de politiques publiques comme des moyens, des techniques, des mécanismes ou des outils, selon la terminologie employée, dont l'État dispose pour influencer (modifier) les comportements des acteurs socio-économiques (le groupe cible) dans le but d'atteindre un objectif de politique publique censé résoudre un problème sociétal. (Perret, 2010, p. 29)

Cette définition rend bien compte des éléments apparaissant dans la littérature concernant les IAP. Elle représente un équilibre acceptable entre les généralités propres à l'action publique tout en soulignant les caractéristiques inhérentes aux instruments. Si cette définition offre une compréhension rapide du concept, nous nous appuierons cependant sur un autre auteur, Christopher Hood, pour étudier plus en détail la littérature scientifique sur les instruments.

Dans son article *Intellectual Obsolescence and Intellectual Makeovers: Reflections on the Tools of Government after Two Decades*, Hood (2007) revient sur l'évolution de l'étude des instruments depuis la publication de son ouvrage *The Tools of Government* (1983). Il identifie trois ensembles d'approches développées par les auteur.rice.s pour aborder les IAP : l'institution comme instrument (*institutions-as-tools approach*), les politiques de l'instrumentalité (*politics-of-instrumentality approach*) et les approches génériques (*categorizing government's tools in a generic way*)¹. La synthèse de Hood permet de comprendre comment s'organise la recherche autour des instruments et de

¹ [Notre traduction.]

saisir les différentes perspectives des chercheur.euse.s. Devant la pertinence de ces propos, nous avons choisi de reprendre ici sa perspective pour parcourir les travaux sur les IAP.

Le premier ensemble d'approches est celui de l'institution comme instrument (*institutions-as-tools approach*). Pour Hood (2007), cette approche véhicule une vision spécifique des organisations :

Viewed from an institutions-as-tools perspective, the various forms of organization available for delivering public services — including government departments, public trading corporations, private contractors, and the multitudinous forms of third-sector bodies — represent a range of available instruments for providing public services or government policy. (p. 133)

Les travaux associés à cette approche, que certains auteurs qualifient de « sociologique » (Lascoumes et Simard, 2011), étudient pourquoi les gouvernements choisissent d'employer les institutions – juridiques ou bureaucratiques – pour atteindre leurs objectifs tout comme les raisons qui sous-tendent le choix d'une institution plutôt qu'une autre (Hood, 2007, p. 133-134). C'est dans cette perspective que des auteurs comme Lascoumes et Le Galès (2004b) vont considérer les instruments comme des institutions, car ils « sont [...] porteurs de valeurs, nourris d'une interprétation du social et de conceptions précises du mode de régulation envisagé. » (p. 13) On comprend ainsi l'importance sociale que revêtent le choix et l'application d'un IAP, tout comme ils sous-entendent l'impossible neutralité des instruments. Aussi, Hood souligne la tentative de mise à l'échelle proposée par Lascoumes et Le Galès (2004b) pour mettre en relief les termes propres aux différents niveaux d'action publique :

Il est possible de différencier les niveaux d'observation en distinguant : instrument, technique et outil. L'instrument est un type d'institution sociale (le recensement, la cartographie, la réglementation, la taxation, etc.) ; la technique

est un dispositif concret opérationnalisant l'instrument (la nomenclature statistique, le type de figuration graphique, le type de loi ou de décret) ; enfin, l'outil est un micro dispositif au sein d'une technique (la catégorie statistique, l'échelle de définition de la carte, le type d'obligation prévu par un texte, une équation calculant un indice). (p. 14-15)

Comme le précise des auteurs comme Lascoumes et Simard (2011), l'approche sociologique des instruments reconnaît qu'ils sont parfois porteurs d'une forte dimension symbolique. Dès lors, la prise en compte de cet aspect des instruments vient complexifier la compréhension des effets des IAP au-delà du seul choix des instruments. On pourrait citer l'exemple des commissions d'enquête gouvernementales dont l'objectif ne cherche pas, dans certains cas, précisément à répondre au problème mais plutôt à le temporiser. Si cette dimension symbolique est peu étudiée dans ce mémoire, elle méritait néanmoins d'être identifiée pour permettre de bien saisir la richesse du concept d'IAP.

Les approches qui composent le deuxième ensemble de Hood (2007) sont les politiques de l'instrumentalité² (*politics-of-instrumentality approach*). Dans la description de ce type d'approches, Hood montre comment un nouveau constat s'est imposé dans la compréhension des IAP : les instruments ne sont ni neutres ni purement technique. L'auteur explique que cette approche « puts the emphasis on the subjective perceptions and political processes that surround the choice of policy instruments — that is, the way policy makers and politicians conceive policy instruments, and the ideological or political considerations that lead them to prefer some instruments to others. » (p. 136)

² Nous avons choisi de traduire le terme anglais « instrumentality » par son équivalent en langue française « instrumentalité ». Toutefois, le terme « instrumentation » que l'on retrouve chez Lascoumes et Le Galès montre une certaine pertinence : « Nous entendons par "instrumentation de l'action publique" l'ensemble des problèmes posés par le choix et l'usage des outils (des techniques, des moyens d'opérer, des dispositifs) qui permettent de matérialiser et d'opérationnaliser l'action gouvernementale. » (p. 12)

Linder et Peters (1998), notamment, ont proposé quatre approches pour comprendre l'élaboration des instruments : 1) instrumentale (*instrumentalists*), soit l'usage et le développement d'instruments fétiches pour répondre à un grand nombre de problèmes; 2) procédurale (*proceduralists*), où le caractère politique du processus d'élaboration des instruments est reconnu; 3) contingente (*contingentists*), considérant que le choix de l'instrument est dépendant de la tâche à accomplir; 4) constitutive (*constitutivists*), soutenant l'importance des valeurs et des représentations dans l'utilisation des instruments³. D'autres auteur.rice.s ont également travaillé sur cette question du contexte entourant l'élaboration d'un instrument. Varone (1998) et Howlett (2011), par exemple, insistent sur la prise en compte des objectifs des instruments et des acteur.rice.s agissant autour de ceux-ci.

Le troisième ensemble identifié par Hood (2007) regroupe les approches génériques (*categorizing government's tools in a generic way*). Comme l'exprime l'auteur, ces approches comprennent « various other forms of describing or categorizing government's tools in a generic way. » (p. 133) Ces approches, soumises selon certains à une véritable « frénésie typologique » (Lascoumes et Simard, 2011), s'attardent non pas à étudier les instruments individuellement, mais plutôt à rendre compte des diverses catégories d'instruments existants. Selon Hood (2007), le meilleur exemple de ce type d'approches est la typologie « Carottes, bâtons et sermons » (*carrots, sticks, and sermons*) de Vedung (1998). Basé sur les travaux d'Etzioni, Vedung (1998) présente une typologie articulée autour de trois manifestations de l'action publique : coercition

³ [Notre traduction.]

(*coercive*), rémunération (*remunerative*) et norme (*normative*)⁴. Hood lui-même s'inscrit dans cette approche générique. Avec *The Tools of Government* (1983)⁵, il propose de voir le gouvernement comme disposant d'une « boîte à outils » (*tool-kit*), boîte à outils qu'il décrit sous la forme d'une typologie (voir Tableau 1.1).

Tableau 1.1 - Modèle de Hood (1983)

Principes d'utilisation	Ressources gouvernementales			
Détecteurs	Noeud	Ressources	Autorité	Organisation
Effecteurs				

Le modèle de Hood s'articule autour de deux axes dont les composantes s'influencent mutuellement. Le premier axe – les ressources gouvernementales – se compose de quatre éléments : le nœud (*Nodality*), c'est-à-dire la capacité à informer et à se renseigner; les ressources matérielles et financières (*Treasure*); l'autorité (*Authority*), soit le caractère légal de l'État; l'organisation (*Organisation*), terme référant aux ressources humaines et aux infrastructures (p. 4-6)⁶. Le deuxième axe – les principes d'utilisation – regroupe les détecteurs (*detectors*), des instruments permettant la collecte d'information, et les effecteurs (*effectors*), des instruments dont la fonction est

⁴ [Notre traduction.]

⁵ Une mise à jour de ces idées a été publiée. Voir Hood, C. et H. Margetts. (2007). *The tools of government in the digital age*. Basingstoke: Palgrave Macmillan.

⁶ [Notre Traduction.]

de « créer un impact » sur la société (p. 3-4)⁷. D'autres auteurs ont également mis au point des typologies qui, si elles se penchent sur un domaine particulier de l'action publique, n'en demeurent pas moins génériques. Par exemple, Wurzel *et al.* (2003) ont développé une typologie pour classer les « nouveaux » instruments d'action publique environnementale (*New Environmental Policy Instruments*; NEPI), soit les instruments de marchés (*Market-based instruments*), les accords volontaires (*Voluntary agreements*) et les éco-normes (*Eco-labels*)⁸.

Certain.e.s auteur.rice.s n'ont pas manqué de souligner l'intérêt des approches génériques. Kaufmann-Hayoz *et al.* (2001) identifient trois raisons pour expliquer la pertinence des typologies : 1) généraliser les résultats d'études de cas hétérogènes; 2) produire et tester des hypothèses; 3) faciliter la communication entre les acteur.rice.s. De son côté, Perret (2010) montre bien que la création de typologies offre la possibilité de s'appuyer sur des outils conceptuels qui, ultimement, favorisent l'analyse des instruments. Bien évidemment, on comprendra qu'il existe de nombreuses typologies disponibles dans la littérature sur les instruments. Perret (2010) soutient d'ailleurs que les typologies entourant les instruments souffrent d'un « déficit méthodologique » en raison de

l'absence flagrante de fondements ou corpus méthodologiques solides, unifiés, communs, rigoureux, systématiques et éprouvés dans le domaine de la conception et de l'application des typologies d'instruments à l'analyse des politiques publiques, notamment dans le domaine des politiques de protection de l'environnement, mais pas seulement. (p. 135)

⁷ [Notre traduction.]

⁸ [Notre traduction.]

Enfin, il convient de mentionner – même si cela peut apparaître comme une évidence – les effets générés par les IAP. Lascoumes et Le Galès (2004b) identifient trois effets possibles d'un instrument : l'inertie, une représentation spécifique de l'enjeu et une problématisation. Lascoumes et Simard (2011) ajoutent deux effets supplémentaires : l'agrégation des acteur.rice.s pertinent.e.s et l'appropriation de l'instrument par les individus concernés. Le Bourhis et Lascoumes (2014) ont d'ailleurs traité cette question de l'appropriation en identifiant trois réactions possibles : Sortie (*exit*), où l'instrument est l'objet un contournement; Voix (*voice*), où la résistance prend la forme d'une prise de parole; et Loyauté (*loyalty*), où l'usage est soumis à l'automatisme (p. 506-509).

Cette revue sommaire de la littérature sur les instruments montre comment les IAP, loin de se cantonner à des composantes techniques et administratives, sont en fait des objets sociopolitiques. Nous rejoignons ici la perspective de Lascoumes et Le Galès dont l'approche s'intéresse aux motivations, influences, intérêts et autres valeurs que l'on retrouve derrière les instruments.

1.1.2 La transition écologique

L'expression « transition écologique » nécessite d'être déconstruite pour bien comprendre sa portée et ses implications. Selon, Rotmans *et al.* (2001), une transition peut être définie :

as a gradual, continuous process of change where the structural character of a society (or a complex sub-system of society) transforms. Transitions are not

uniform, and nor is the transition process deterministic: there are large differences in the scale of change and the period over which it occurs. Transitions involve a range of possible development paths, whose direction, scale and speed government policy can influence, but never entirely control. (p. 16)

En étudiant les définitions élaborées dans diverses disciplines, Loorbach (2007) souligne quatre éléments qui caractérisent une transition : 1) un changement d'un état de stabilité à un autre à la suite d'un processus alternant des changements lents et des changements rapides; 2) les changements se produisent simultanément à plusieurs niveaux; 3) un processus de changement difficile à prévoir dont la vitesse et la direction sont incertaines; 4) le processus de changement est également initié par les changements externes et les innovations internes.

Le concept de transition permet uniquement d'appréhender le phénomène de transformation. Pour comprendre l'objet des transformations, la littérature recourt à un autre concept, celui de « systèmes socio-techniques ». Pour Geels (2004), les systèmes socio-techniques doivent être vu

in a somewhat abstract, functional sense as the linkages between elements necessary to fulfil societal functions (e.g. transport, communication, nutrition). As technology is a crucial element in modern societies to fulfil those functions, it makes sense to distinguish the production, distribution and use of technologies as sub-functions. To fulfill these sub-functions, the necessary elements can be characterised as resources. ST-systems thus consist of artefacts, knowledge, capital, labour, cultural meaning, etc. (p. 900)

Ce système n'est pas une entité autonome, mais plutôt le résultat des activités humaines auxquelles participent les individus. Ainsi, une transition des systèmes socio-techniques actuels vers d'autres implique une transformation de plusieurs aspects des systèmes (technologique, matériel, institutionnel, politique, organisationnel, économique et socio-culturel) (Markard *et al.*, 2012). La transition apparaît également

comme un processus à long terme dans lequel une multitude d'acteurs différents sont interpellés (Köhler *et al.*, 2019 ; Markard *et al.*, 2012).

Toutefois, répondre à la définition du processus de transition ne permet pas d'élucider son caractère écologique. Markard *et al.* (2012) conçoivent la transition écologique comme une transformation vers une consommation et une production plus durable. Cette définition du caractère écologique de la transition rend compte à la fois du processus continu que peut représenter la transition tout comme l'importance que joue la transformation du système économique dans laquelle elle prend place. Geels (2011) de son côté exprime clairement la teneur écologique de la transition. Celle-ci aurait pour principal objectif de répondre aux problèmes environnementaux et à leurs conséquences. Il précise que la spécificité de la transition écologique réside dans le caractère collectif de ses bénéfices. Dans un autre ordre d'idées, Köhler *et al.* (2019) soutiennent que les conflits de valeurs quant à la représentation de la transition écologique sont au cœur des difficultés à l'orienter et à définir ses buts. Ces auteurs.rice.s font appel au concept qu'ils nomment « directionnalité normative ». Postulant que la durabilité inhérente à la transition écologique puisse être considérée comme un bien public, les auteurs.rice.s supposent que des stratégies comme le passager clandestin ou le dilemme du prisonnier découragent les acteurs privés d'agir. Dans ce contexte, il revient à l'État d'agir pour les contrer et assurer le cadre normatif de la transition écologique.

Ainsi, la transition écologique peut être sommairement considérée comme un processus de changement intégral dont l'objectif vise à répondre à la crise environnementale. Pour surmonter la confusion entourant la diversité des termes qui peuvent également convenir à cette définition, la littérature anglophone a développé une expression qui englobe ce type de transition : *sustainability transitions*. Un champ de recherche s'est

développé autour de cette appellation. Audet (2015) souligne que la recherche dans ce champ d'études s'articule autour de trois problématiques, soit 1) l'incertitude concernant les actions et la gouvernance favorables à la « durabilité »; 2) l'existence des processus de verrouillage socio-technique et les opportunités de transformations radicales de ces systèmes; 3) la réflexion sur le pilotage du changement et du rôle de la science dans ce processus.

Au fil du temps, la recherche a développé de nombreuses approches pour concevoir les « transitions durables ». Sovacool et Hess (2017) ont répertorié pas moins de 96 théories, dont 14 récurrentes, à travers 22 disciplines pour appréhender les changements sociotechniques. Parmi ces cadres théoriques, notons que la perspective multiniveau, le *Transition management*, le *Strategic niche management* et le *Technological innovation systems* sont les théories les plus utilisées (Markard *et al.*, 2012).

Le débat le plus récurrent se rapporte au déploiement de la transition. Selon Audet (2012, 2014) deux visions s'opposent : une première qu'il qualifie de technocratique, ou managérial-technocentriste, et une seconde qu'il nomme radical, ou radical-écocentriste. La vision technocratique voit la transition comme un processus initié par l'État où la planification joue un rôle central dans la reconfiguration de la société, tant d'un point de vue économique que technologique (Giddens, 2009 ; Meadowcroft, 2016). Au contraire, la perspective radicale mise sur une forte décentralisation (L'Italien, 2018) axée sur « une démarche d'*empowerment* territorialisée à portée sociétale » (Laigle, 2013, p. 140). Dans cette opposition entre État et communautés locales, certain.e.s auteur.rice.s avancent des propositions pour tempérer le débat. Brand (2016), par exemple, bien qu'il soutienne l'idée que les décideur.euse.s politiques sont au cœur des transformations sociales, souligne l'inefficacité d'avoir un

plan global en raison du contexte de crises multiples que nous traversons. Bernstein et Hoffmann (2018) suggèrent plutôt de miser sur la création d'une gouvernance polycentrique pour faire le pont entre les différents niveaux d'action. Folke *et al.* (2002) insistent sur l'importance d'une gouvernance multiniveau – concept distinct de la théorie du même nom – et sur la création d'institutions flexibles et ouvertes pour favoriser l'adaptation, la résilience et l'innovation.

Malgré la polysémie du concept, la question de la spatialité de la transition fait plutôt consensus. La ville, comprise ici comme grand centre urbain, est considérée comme le lieu par excellence pour déployer la transition écologique. Son rôle dans l'économie mondiale (Unruh, 2000, 2002; McCormick *et al.*, 2013), sa consommation de ressources (Neven *et al.*, 2013) et sa concentration de population (Hughes, 2015) en font un espace où la transition semble trouver une efficacité dont les résultats sont plus aisément identifiables.

Enfin, la question de la difficulté de faire advenir le changement et du déverrouillage des systèmes reste un sujet de recherche important dans l'étude des « transitions durables ». Le débat s'organise surtout autour des facteurs qui empêchent le changement, tout comme les moyens à mettre en œuvre pour les surpasser (voir notamment Unruh, 2000, 2002).

Devant les définitions avancées par la littérature, nous croyons pertinent de regrouper certaines d'entre elles pour former une définition plus opérationnelle. C'est pourquoi nous considérons la transition écologique comme un processus intégral de transformation sur le long terme impliquant de nombreux acteurs dont l'objectif vise à solutionner les crises environnementale et climatique et/ou leurs conséquences (Rotmans *et al.*, 2001 ;

Markard *et al.*, 2012 ; Geels, 2011). De plus, dans le cadre de cette recherche, nous adoptons une perspective technocratique, telle qu'identifiée par Audet (2012, 2014), selon laquelle la transformation sociale requise par la transition écologique passe par la planification étatique. Ici, l'État se manifeste sous la forme des gouvernements municipaux. Ce choix nous permet de considérer les diverses nuances apportées dans le débat sur la pertinence de la localité comme ancrage de la transition.

1.1.3 La municipalité québécoise⁹

La municipalité québécoise, à l'instar de la plupart des gouvernements locaux à travers le monde, est tributaire des systèmes politiques dans lesquels elle s'insère. Le texte fondateur du Canada, l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* (1867), confie aux provinces la responsabilité de l'administration municipale. En raison des paramètres de ce régime, certain.e.s auteur.rixe.s suggèrent que l'autonomie municipale est inexistante, au vu de son absence dans la constitution (Mayrand et Rioux Collin, 2017 ; Rioux et Rousseau, 2019). On pourrait penser qu'il existe autant de régimes municipaux différents au Canada qu'il y a de provinces. Pourtant, à l'exception de quelques particularités, on remarque plutôt une certaine homogénéité entre les provinces en matière d'administration municipale. Les municipalités du Canada répondent à trois caractéristiques communes : « une conception essentiellement gestionnaire de leur rôle, un apolitisme revendiqué, ainsi qu'une forte dépendance vis-à-vis des ressources foncières menant à des modes d'intervention économique standardisés et fiscalement coûteux » (Mévellec *et al.*, 2017, p. 340).

⁹ Les formulations et les idées présentés dans cette section sont en grande partie reprises de Baril, P-L. (2020). *Rapport de séminaire de lecture dirigé* [Non publié]. Université du Québec à Montréal.

En dépit de cette homogénéité, la littérature s'accorde à reconnaître certains traits qui distinguent la municipalité québécoise de ses homologues canadiennes. D'abord, le nombre de municipalités sur le territoire québécois est élevé et leur densité démographique, faible. Avec 1107 municipalités¹⁰, le Québec occupe le premier rang devant l'Ontario avec 574 (Tindal, 2017); 920 municipalités québécoises comptent une population inférieure à 5000 personnes (Breux, 2019). Par ailleurs, les partis municipaux au Québec sont l'objet d'un niveau d'encadrement unique au Canada. Législation sur l'existence des partis municipaux, règles sur les dépenses électorales et compensations fiscales pour les contributions partisans : le Québec est la seule province à avoir adopté l'ensemble de ces mesures que l'on retrouve de façon sélective en Colombie-Britannique, en Ontario et au Manitoba (Sancton, 2015). Enfin, le monde municipal québécois se distingue par la présence des MRC. Seule la Colombie-Britannique possède une unité administrative régionale sous la forme de districts regroupant plusieurs municipalités et offrant des services à la population de ce territoire (Tindal, 2017).

Administrée par un conseil composé des maires et mairesses des municipalités de son territoire, la MRC a pour mandat d'agir sur le développement économique et l'aménagement du territoire, et est financée par les localités membres et des transferts provinciaux (Chiasson *et al.*, 2014). Le succès de la création des MRC est controversé. Il s'agit pour certains d'une manœuvre centralisatrice de la part de l'État provincial, les

¹⁰ Ce nombre ne prend pas en compte les 24 municipalités locales régies par la *Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik* et la *Loi sur les villages cris et le village naskapi* ainsi que le gouvernement régional d'Eeyou Istchee Bais-James. (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2020)

MRC devenant des courroies de transmission de la volonté provinciale concernant l'aménagement du territoire (Divay et Léveillé, 1982 dans Chiasson, Fournis et Mévellec, 2014). Pour d'autres, la MRC outrepassa son mandat initial depuis longtemps en élargissant son champ d'action (Proulx et Jean, 2001 dans Chiasson, Fournis et Mévellec, 2014).

La Loi sur les compétences municipales confère à la municipalité le pouvoir d'agir sur la culture, les loisirs, les activités communautaires, les parcs, le développement économique local, la production d'énergie, les systèmes communautaires de télécommunication, l'environnement, la salubrité, les nuisances, la sécurité et le transport. La municipalité possède également des compétences par l'entremise d'autres lois. Ainsi, elle peut agir sur « les roulottes, les cimetières, l'aide financière, les crédits de taxes, le tourisme et les barrages » (Rioux et Rousseau, 2019, p. 24), mais également sur « l'habitation, des immeubles industriels municipaux, les cours municipales » et tous autres pouvoirs délégués (Rioux et Rousseau, 2019, p. 28). Pour mettre en œuvre des programmes dans ses champs de compétences, la municipalité a « le pouvoir d'agir de plein droit et d'adopter des règlements pour détailler les caractéristiques locales du "vivre-ensemble" » (Prévost, 2017, p. 24). Hamel (2019) précise cependant qu'en comparaison avec d'autres gouvernements municipaux à l'extérieur du Canada, la municipalité québécoise possède très peu de compétences en matière de santé et d'éducation.

La fiscalité apparaît comme une caractéristique significative de la municipalité. Hamel (2019) souligne plusieurs particularités du régime fiscal auquel est soumis le gouvernement local. Il insiste sur le fait que les municipalités ne se comportent pas comme les municipalités limitrophes, mais plutôt comme celles qui possèdent une vocation semblable (urbaine, rurale, agricole, côtière, etc.). Hamel mentionne aussi

l'insuffisance des revenus qui limite les marges de manœuvre des municipalités. Le tableau 1.3 montre que la taxe sur la valeur foncière représente près de la moitié des revenus municipaux, bien avant les transferts gouvernementaux.

Tableau 1.2 - Revenus totaux des organismes municipaux

Type de revenus	Pourcentage (%)
Taxe sur valeur foncière	49,4%
Transferts gouvernementaux	17,9 %
Vente de biens et services	11,4%
Autres revenus de sources locales	10,2%
Tarification fiscale	7,6%
Païement tenant lieu de taxe	3,5%

Adapté de MAMH (2020b)

Souvent cantonnée dans son rôle de « dispensatrice de services », la municipalité n'en demeure pas moins un espace politique. Dans ce domaine, la littérature souligne quelques aspects caractérisant l'échelon municipal. On parle souvent de la « règle du 1km » pour expliquer les préoccupations citoyennes (Prévost, 2017, p. 75). Cette expression sous-entend que l'intérêt citoyen autour des enjeux municipaux se limite à un cadre spatial restreint, ce qui encore une fois rappelle une perception essentiellement administrative du rôle de la municipalité. L'absence de fondements idéologiques est généralement admise comme une caractéristique de la politique municipale (Breux, 2019; Prévost, 2017). Pour certain.e.s auteur.rice.s, l'apolitisme présent dans le monde municipal s'explique également par « la délimitation stricte de la mission des municipalités », cette mission étant elle-même contrainte par la faiblesse de ses revenus (Mévellec, Chiasson et Fournis, 2017, p. 343). La politique municipale n'est pas uniquement une question de personnes élues, mais également d'électeur.rice.s. La littérature s'entend en général pour dire que l'élection municipale est l'exercice démocratique où le taux de participation est le plus faible, tous paliers

gouvernementaux confondus. Pourtant, le Québec, avec sa participation moyenne de 45%, est de loin la province canadienne où le taux de participation municipal est le plus élevé (Breux, 2019).

En dépit de la faible participation électorale, le Québec connaît actuellement une croissance et une institutionnalisation des pratiques participatives (Gauthier *et al.*, 2020). Si ce processus semble s'inscrire dans la mouvance de « l'impératif délibératif », tel que décrit par Blondiaux et Sintomer (2002), il demande toutefois à être nuancé. Les processus participatifs auraient un impact limité sur la démocratisation (Bherer *et al.*, 2016). De même, les instruments participatifs peuvent être employés pour renforcer/reconstruire la légitimité des élu.e.s (Bherer, 2010). L'apparition de ce type d'instrument dans la gouvernance municipale permet de questionner l'innovation et les nouvelles pratiques dans le monde municipal.

L'innovation représente une nouveauté dans la recherche sur le monde municipal québécois. Dans leur livre *L'innovation municipale - sortir des sentiers battus*, Beaudet et Shearmur (2019) définissent les caractéristiques de l'innovation municipale à travers cinq aspects. Premièrement, l'entrepreneur municipal diffère de l'entrepreneur privé au moment de soutenir une idée : il risque sa réputation, le temps et les moyens investis selon les résultats du processus. La littérature définit l'entrepreneur municipal comme un.e fonctionnaire ou un.e élu.e municipal.e porteur d'une vision politique, mobilisateur des ressources et des appuis requis à la mise en œuvre; preneur de risques pour réaliser son idée et se distingue de l'entrepreneur économique par sa motivation liée au service public (Beaudet et Shearmur, 2019 ; Shearmur, 2019 ; Shearmur et Poirier, 2017). Deuxièmement, il est difficile de départager l'originalité dans le monde municipal en raison des initiatives de partage des connaissances et des pratiques. Cependant, on ne peut négliger l'importance de ces initiatives, comme les réseaux

municipaux. En matière de lutte et d'adaptation aux changements climatiques, les réseaux municipaux, qu'ils soient régionaux ou internationaux, apparaissent comme des espaces privilégiés pour favoriser l'action locale, l'adoption de stratégies ou le partage des pratiques (Campos *et al.*, 2017 ; Flyen *et al.*, 2018 ; Gore, 2010 ; Woodruff, 2018). Troisièmement, la lenteur de la mise en place d'une innovation s'explique par la responsabilité fiduciaire de la municipalité (Shearmur, 2019). Quatrièmement, le contexte municipal favorable à l'innovation dans une municipalité est du ressort des élu.e.s. Cinquièmement, les municipalités doivent parfois faire face aux complications liées à la propriété intellectuelle de certains produits ou infrastructures, ce qui pose plusieurs enjeux d'autonomie municipale concernant le coût d'entretien et l'indépendance vis-à-vis des partenaires externes.

La littérature identifie quatre enjeux auxquels sont confrontés les municipalités à l'heure actuelle. Premièrement, la définition du rôle que doit remplir la municipalité est primordiale. La municipalité québécoise semble prise au piège dans un curieux paradoxe : sa forme et ses responsabilités la cantonnent dans un rôle essentiellement gestionnaire d'où est exclu l'aspect politique, alors que c'est ce même processus politique qui nomme les administrateur.trice.s (Prévost, 2017; Mévellec, Chiasson et Fournis, 2017; Tindal, 2017). Tindal (2017) utilise deux formules pour illustrer les deux rôles entre lesquels oscille la municipalité : la machine distributrice (*vending machine*) et l'élévation d'une grange (*barn raising*)¹¹. La première image confine la municipalité dans un rôle de pourvoyeuse de services pour lesquels la population paie tandis que la seconde emploie l'idée de l'effort collectif pour arriver à un objectif commun. Plus rare, la seconde image fait intervenir l'activité politique dans la mesure

¹¹ [Notre traduction.]

où des choix doivent être faits pour atteindre ledit résultat. C'est à travers le développement de ces deux images que Tindal (2017) insiste sur la nécessité de promouvoir la responsabilité communautaire afin que la population participe davantage aux affaires municipales. D'un autre côté, on remarque une tendance inverse depuis les années 1990 : la conception de l'individu est passée de celle de citoyen.ne à client.e (Beaudet et Shearmur, 2019).

Deuxièmement, si la municipalité tend à vouloir redéfinir son rôle, la révision de l'offre de services apparaît comme inévitable. Selon Tindal (2017), la municipalité doit réfléchir à la manière dont elle investit ses ressources afin de favoriser ses objectifs plutôt que de se cantonner uniquement dans un rôle de pourvoyeur de services. Prévost (2017) abonde dans le même sens, soulignant cependant l'importance de vérifier l'efficacité et la pertinence des services en réseau tout en dépassant la crainte des pertes d'autonomie en confiant certains services à d'autres.

Troisièmement, la modernisation et la gouvernance de l'administration municipale apparaissent comme un enjeu important. Prévost (2017) donne plusieurs exemples de ces transformations administratives que rencontrent les municipalités, notamment la systématisation du mode de suivi, la complexité des organisations, l'investissement dans les technologies de l'information, la rémunération des employés, la consolidation du service de la dette et les questions de revenus et de fiscalité.

Quatrièmement, la municipalité est confrontée à la dynamique grandissante entre sa perspective locale et la globalité de notre époque. Pour Tindal (2017), l'avenir des municipalités est indéniable : le changement d'attitude des gouvernements locaux et leur manière de tirer avantage des flous juridiques entourant leur statut annoncent un

futur où les municipalités seront de plus en plus engagées et feront preuve d'un plus grand leadership. C'est une situation qui offrira aux municipalités la possibilité de repolitiser l'espace local afin de sortir de la conception du gouvernement municipal comme pourvoyeur de services (Tindal, 2017). Pour certains auteurs, la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (2017) confirment « une affirmation irrésistible » dont fait preuve le palier municipal au Québec (Mévellec, Chiasson et Fournis, 2017, p. 340). Dans leur analyse de l'évolution historique de la municipalité, Beaudet et Shearmur (2019) montrent effectivement que le gouvernement municipal au Québec, bien que dans un constant processus de mutation, a connu une lente consolidation de son rôle au fil du temps. Dans le même ordre d'idées, Prévost (2017) souligne l'impact et la place croissante des gouvernements locaux dans la lutte et l'adaptation mondiale aux changements climatiques. Comme d'autres auteurs, il soutient que les municipalités, en particulier les villes, seront au cœur des transformations futures de la société.

La municipalité québécoise représente un espace avec ses propres règles et caractéristiques au sein du système politique canadien. La littérature abordée dans cette section montre que la municipalité, espace largement dépolitisé, est néanmoins détentrice de nombreuses compétences lui permettant d'agir sur la qualité de vie de sa population et sur l'aménagement de son territoire. De plus, alors qu'elle est souvent cantonnée au rôle de gestionnaire, la municipalité apparaît également comme un lieu politique susceptible d'innover.

1.1.4 La ruralité québécoise

Définir la ruralité demeure un enjeu constant dans la littérature scientifique sur le sujet. Pour Dugas (2003), bien que l'on constate certains points de convergence (densité de population, importance de la nature et valorisation des ressources) qui caractérisent les milieux ruraux, il existe surtout de nombreuses divergences, ce qui l'amène à dire qu'« il y a pratiquement autant de définitions du rural qu'il y a de pays. » (p. 46) S'il semble impossible de circonscrire une conception internationale de la ruralité, la tâche n'apparaît pas nécessairement plus aisée au niveau national ou régional.

Alors que d'instinct on peut penser que les villages, cantons et paroisses appartiennent à la ruralité et les villes à l'urbanité, on constate qu'il n'existe pas de critère démographique associé aux différents toponymes des municipalités québécoises. La documentation du ministère responsable des affaires municipales (Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2017) mentionne qu'une municipalité est libre de choisir son appellation comme elle l'entend et dépend essentiellement du régime municipal à laquelle elle adhère, soit le *Code municipal* (Municipalités) ou la *Loi sur les Cités et les Villes* (Ville). Ainsi,

une municipalité locale qui désire être régie par la *Loi sur les cités et villes* comprendra dorénavant le mot « Ville » dans son nom. À l'inverse, une ville qui désire être régie par le Code municipal du Québec comprendra dorénavant le mot « Municipalité » dans son nom. (MAMOT, 2017, p. 4).

De ce fait, le toponyme d'une municipalité ne permet pas d'identifier clairement son appartenance à la ruralité, considérant que plusieurs municipalités appelées « villes » correspondent aux caractéristiques classiques de la ruralité (faible densité de population, importance des espaces naturels, interconnaissance, etc.).

Au Québec, les études régionales se sont abondamment penchées sur la question. En 1971, le sociologue Gérard Fortin publie *La fin d'un règne*, ouvrage dans lequel il prévoit un amenuisement des distinctions entre la ruralité et l'urbanité dans les décennies à venir. Trente-cinq ans après lui, Jean (2006) abonde dans le même sens en soulignant que les transformations subies par la ruralité au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale ont nourri « un processus ininterrompu de recomposition territoriale » (p. 504). Jean (2005) rend bien compte des différentes transformations touchant la ruralité récente :

L'industrialisation, l'urbanisation et la mondialisation remettent en cause l'existence de la société rurale, dont les membres présentent les mêmes habitudes de consommation et écoutent les mêmes émissions de télé que les urbains. Les différences socioculturelles entre la ville et la campagne se sont tellement effacées qu'il y a souvent plus de différences entre deux milieux ruraux donnés qu'entre la ruralité dans son ensemble et l'urbanité moyenne. (Cité dans Jean, 2006, p. 2)

Face aux transformations du monde rural, la recherche assume aujourd'hui une « nouvelle compréhension » de la ruralité (Chiasson et Prémont, 2020). Cette évolution permet d'aborder la ruralité à l'aune de la multifonctionnalité : espaces de production et d'exploitation des ressources naturelles, milieux de vie, lieux de loisirs ou encore territoires à protéger (Jean, 2006). Au-delà de la multifonctionnalité, on peut également s'intéresser aux caractéristiques les plus récurrentes pour comprendre la ruralité : économie, sociabilité, démographie et géographie.

L'économie constitue un premier élément caractérisant la ruralité. En 1985, Jean catégorisait les activités économiques de l'est du Québec selon trois modes d'occupation du territoire : basse-terre, zone agro-forestière et zone agromaritime. Autrefois considéré comme un territoire essentiellement agricole, puis comme des « régions-ressources » axé sur l'exploitation des matières premières (Jean, 2012), le

monde rural québécois a vu ses fonctions économiques se diversifier. Si l'on parle parfois de « ruralité post-agricole » (Paquette et Domon, 2003), on constate que l'agriculture n'occupe plus le rôle central dans la définition de la ruralité comme elle le faisait autrefois.

La sociabilité apparaît comme une seconde caractéristique des espaces ruraux. Il semble que les communautés rurales possèdent une forme de sociabilité qui les distingue des centres urbains. La ruralité serait une production sociale issue de la dynamique entre les acteurs de cette société (Jean, 2006). Elle se caractériserait par « des relations interpersonnelles étroites, une tradition de solidarité, d'accueil et d'entraide, une grande sensibilité au patrimoine, une relation étroite avec l'espace et l'environnement naturel, un fort sentiment identitaire qui anime des cultures rurales diversifiées. » (Jean, 1997, p. 43). Les études récentes sur les néoruraux viennent aujourd'hui enrichir cette perspective sur la sociabilité rurale en soulignant les enjeux de cette cohabitation entre ancienne et nouvelle population (Guimond *et al.*, 2014 ; Roy *et al.*, 2013 ; Simard *et al.*, 2018).

La démographie apparaît comme une troisième caractéristique déterminante de la ruralité. L'espace rural serait marqué par une population peu nombreuse et peu dense (Blanc, 1997 ; Dugas, 2003 ; Jean, 2006 ; OCDE, 2006). Sans être contestée, cette caractéristique est aujourd'hui élargie. Guillemard et Lapointe (2020), par exemple, ont montré qu'en raison de leur caractère hybride incluant l'activité agricole et les espaces naturels, les petites et moyennes villes peuvent parfois être incluses dans les nouvelles formes de ruralité.

Une quatrième caractéristique a trait à la géographie : la notion de spatialité renvoie à l'éloignement des milieux ruraux (Jean, 2006, 1997) ou à leur articulation autour des centres urbains (Proulx, 2020). Ainsi, la ruralité se construit à différents degrés selon sa proximité avec l'urbanité. Le continuum urbain-rural imagine la manière dont cette proximité caractérise les milieux ruraux (Proulx, 2002). Comme dans le cas de la démographie, la géographie du monde rural actuel rend possible l'hybridité d'une communauté entre le rural et l'urbain (Chiasson et Prémont, 2020).

1.2 Problématique de recherche

À la lumière de certains documents cités précédemment, il nous est possible d'émettre trois constats. Premièrement, les municipalités semblent être appelées à occuper un rôle croissant dans l'avenir, notamment dans le contexte de la crise écologique. Les travaux sur le rôle des municipalités au Québec mettent en lumière un phénomène de consolidation du pouvoir municipal au fil du temps (Prévost, 2017). Cette consolidation passe par une mise à profit des flous juridiques par les municipalités (Tindal, 2017) ou par la lente reconnaissance de leur rôle (Beaudet et Shearmur, 2019; Mévellec, Chiasson et Fournis, 2017). Dans tous les cas, cette transformation du rôle des municipalités pointe vers un engagement accru des gouvernements locaux dans les grands enjeux d'actualité (Prévost, 2017; Tindal, 2017).

Deuxièmement, les recherches sur l'innovation en contexte municipal montrent un potentiel dans l'observation de nouvelles pratiques. Le concept d'innovation municipale offre une perspective pour comprendre les pratiques et la transmission des idées au sein des gouvernements locaux. S'il demeure difficile pour les municipalités de se prévaloir d'une réelle originalité (Beaudet et Shearmur, 2019), leur participation

à des réseaux régionaux, nationaux ou internationaux permet à la fois d'étudier la transmission des idées et le rôle politique des municipalités (Gore, 2010; Woodruff, 2018; Campos, 2017; Flyen *et al.*, 2018).

Troisièmement, les grands centres urbains sont considérés comme des lieux de prédilection en matière de lutte et d'adaptation aux changements climatiques. Les travaux cités dans la revue de la documentation montrent l'importance des grands centres urbains dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques. Ces villes représentent, en raison de leur rôle économique (McCormick *et al.*, 2013), de leur grande consommation (Neven *et al.*, 2013) et de leur forte densité démographique (Hughes, 2015), des espaces dont les effets d'une transition écologique seront davantage visibles et d'une ampleur plus élevée. Néanmoins, cette prédominance des grands espaces urbains occulte la réalité vécue par les municipalités rurales et les petites villes.

C'est pourquoi notre sujet de recherche se positionne à l'intersection des divers thèmes identifiés dans la littérature. En étudiant la transition écologique dans les municipalités rurales du Québec par le prisme des instruments d'action publique, nous souhaitons effectuer une contribution empirique à ces différents sujets. Dans la mesure où la transition écologique est un objet d'étude encore trop peu étudié dans le contexte québécois, nous espérons pouvoir faire avancer les connaissances disponibles dans ce domaine, notamment en contribuant au développement des connaissances sur le monde rural. Les instruments d'action publique nous apparaissent comme une porte d'entrée dans la compréhension des motivations des acteurs municipaux, ainsi que dans les processus d'élaboration des politiques de transition écologique au sein de ces administrations.

CHAPITRE II

CADRE CONCEPTUEL ET HYPOTHÈSES

Ce chapitre aborde le cadre conceptuel adopté pour ce projet de recherche – en l’occurrence l’approche des instruments d’action publique développée par Lascoumes et Le Galès – pour ensuite présenter les hypothèses que nous testons.

Cette recherche vise à comprendre comment les instruments d’action publique sont utilisés dans le cadre d’une transition écologique au sein des municipalités rurales du Québec. Deux sous-questions découlent de ce questionnement : quels instruments de transition écologique existent à l’heure actuelle au niveau des municipalités? Comment et pourquoi ces instruments ont-ils été adoptés et adaptés? Pour répondre à ces questions, notre étude s’appuie sur le concept d’instrument de l’action publique de Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès (2004). Les deux chercheurs font la distinction entre les concepts d’*instrumentation* et d’*instrument* de l’action publique. D’un côté, l’*instrumentation* désigne « l’ensemble des problèmes posés par le choix et l’usage des outils (des techniques, des moyens d’opérer, des dispositifs) qui permettent de matérialiser et d’opérationnaliser l’action gouvernementale. » (p. 12) De l’autre côté, un « instrument d’action publique constitue un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur. » (p. 13) Bien que notre recherche aborde globalement les deux concepts, nous nous concentrerons surtout sur celui d’instrument.

Nous reprenons ici la typologie (voir Tableau 2.1) de Lascoumes et Le Galès (2004). Il nous apparaît nécessaire de souligner que le modèle développé par Lascoumes et Le Galès se base à l'origine sur l'État français, un État unitaire traditionnellement centralisé. Dans notre recherche, nous appliquons ce modèle à la municipalité québécoise, soit une unité décentralisée dans un État fédéral. Nous soutenons cependant qu'il est tout à fait possible d'appliquer le modèle de Lascoumes et Le Galès dans le contexte municipal québécois en raison de son caractère général. C'est pourquoi la présente description du modèle donnera des exemples municipaux québécois afin de démontrer la possibilité de l'ancrer dans ce contexte.

La typologie développée par Lascoumes et Le Galès met de l'avant cinq catégories d'instruments auxquelles correspondent pour chacune un type de rapport politique et un type de légitimité. Les instruments législatifs et réglementaires représentent le pouvoir légal, manifestent les valeurs et les intérêts de l'État et organisent les comportements et les systèmes de surveillance (p. 361). On pourrait citer en exemple l'interdiction pour les commerçants d'offrir des sacs de plastique à usage unique (Saint-Mathias-sur-Richelieu, 2018).

Les instruments économiques et fiscaux se distinguent par l'emploi « des techniques et des outils monétaires, soit pour prélever des ressources destinées à être redistribuées (impôts, taxes), soit pour orienter les comportements des acteurs (subventions, déduction de charges). » (p. 362) La mise en place d'un Fonds vert municipal pour financer les projets environnementaux représente bien cette catégorie d'instrument (Austin, 2010).

Les instruments conventionnels et incitatifs rompent avec la logique dirigiste traditionnelle dans la mesure où ils favorisent « des modes d'échanges contractuels » (p. 362). Lascoumes et Le Galès mentionnent que l'État devient « un État animateur ou coordonnateur, non-interventionniste et menant principalement des actions de mobilisation, d'intégration et de mise en cohérence. » (p.363) Dans le monde municipal rural du Québec, l'installation de borne de recharge électrique favorise l'adhésion citoyenne à l'électrification des transports (Val-d'Or, 2020).

Les instruments communicationnels et informatifs se déploient sous la forme « d'un espace public relativement autonome par rapport à la sphère politique traditionnelle basée sur la représentation. » (p.363). Les auteurs insistent ici sur l'augmentation de l'accessibilité des informations gouvernementales pour la population. Il nous importe cependant d'ajouter certaines précisions à cette catégorie d'instruments, considérant que ces auteurs s'appuient en partie sur le modèle de Hood (1986). D'abord, nous considérons que ce type d'instrument permet au gouvernement de se renseigner, par le biais d'étude, de sondage ou de consultation publique. Ensuite, nous incluons dans l'expression « espace public relativement autonome » les exercices de démocratie participative et de gouvernance partagée. On retrouve d'ailleurs une prolifération de ce type d'instrument dans le contexte québécois avec les budgets participatifs, notamment pour encourager les projets durables et soucieux de l'environnement (Baie-Saint-Paul, 2014).

Les normes et les standards organisent spécifiquement les rapports de pouvoir entre les acteurs économiques et entre ceux-ci et les organisations non gouvernementales (p. 363). La création d'identifiants pour les produits alimentaires locaux s'inscrit dans cette logique (New Richmond, 2016).

Tableau 2.1 - Typologie de Lascoumes et Le Galès (2004)

	Type d'instrument	Type de rapport politique	Type de légitimité
Contraignant	Législatif et réglementaire	État tuteur du social	Imposition d'un intérêt général par des représentants mandatés élus ou des hauts fonctionnaires
	Économique et fiscal	État producteur de richesse, État redistributeur	Recherche d'une utilité collective, Efficacité sociale et économique
Volontaire	Conventionnel et incitatif	État mobilisateur	Recherche d'engagement direct
	Informatif et communicationnel	Démocratie du public	Explication des décisions et responsabilisation des acteurs
	Normes et standards	Ajustement au sein de la société civile, Mécanismes de concurrence	Mixte : scientifico-technique et démocratiquement négociée et/ou concurrence, pression des mécanismes de marché.

On aura remarqué dans la précédente description l'existence d'instruments dont le déploiement ne repose pas sur la contrainte étatique. Lascoumes et Le Galès considèrent en effet que les deux premiers types d'instruments – Législatif et réglementaire, économique et fiscal – répondent à la logique du « command and control » (p. 362). Les trois derniers types d'instruments sont au contraire qualifiés de « nouveaux » : ils « ont en commun de proposer des formes de régulation publique moins dirigistes, c'est-à-dire qui prennent en compte les critiques récurrentes adressées aux instruments de type "command and control". » (p. 362). Puisque la publication dont est issue cette appellation remonte au début des années 2000, nous nuancerons la «

nouveauté » de ce type d'IAP en employant l'adjectif « volontaire », par opposition au caractère contraignant des deux premières catégories d'instruments.

Pour compléter la typologie de Lascoumes et Le Galès, nous croyons utile d'ajouter un critère de distinction applicable à chaque instrument. Suivant Bemelmans-Videc (1998), nous souhaitons bonifier la présente typologie en ajoutant la prise en compte du public cible de l'instrument en faisant une distinction entre instrument « interne » et « externe ». Chez Bemelmans-Videc, le premier type d'instrument renvoie à l'appareil administratif du gouvernement alors que le second type s'adresse à la société dans son ensemble. L'ajout de ces catégories va permettre d'évaluer les changements mis en place au sein de l'appareil municipal dans le cadre de la transition écologique.

Dans le but d'identifier les IAP employés par les municipalités rurales, notre cadre conceptuel mobilise la typologie de Lascoumes et Le Galès à titre de variable dépendante. Les variables indépendantes de notre analyse sont tirées de la revue de la documentation. Dans le but de présenter ces variables et bien les situer face à notre recherche, nous expliquerons chacune des hypothèses (H) avancées dans cette recherche.

H1 : Le profil des municipalités influence le type d'instrument adopté dans le cadre d'une transition écologique.

Hamel (2019) soutient que les municipalités québécoises ne partagent pas les mêmes comportements en matière financière que les municipalités avoisinantes. Elles auraient plutôt tendance à adopter des comportements semblables aux municipalités qui présentent le même profil qu'elles. Les travaux sur la ruralité québécoise renforcent

cette idée. Jean (2005, 2006) notamment n'hésite pas à parler d'une ruralité québécoise « plurielle ».

Nous définissons ici la variable « profil » à travers deux composantes issues des recherches sur la ruralité. La première est la géographie. Dans la documentation, on souligne l'influence de la position géographique d'une municipalité sur son profil. Certains travaux ont montré que la position géographique des municipalités par rapport aux grandes villes influençait directement le caractère rural de ces municipalités (Jean, 2006, 1997; Proulx, 2020, 2002). La seconde composante est la démographie. On reconnaît généralement aux milieux ruraux une faible densité de population (Blanc, 1997 ; Dugas, 2003 ; Jean, 2006 ; OCDE, 2006). Pour illustrer cet aspect, les travaux de Bruneau (1989, 2000) montrent en effet qu'une municipalité témoigne d'un caractère rural en deçà de 20 000 personnes. La variété des milieux ruraux sous cette limite n'exclue pas la possibilité d'une hybridité entre rural et urbain (Chiasson et Prémont, 2020).

Considérant les comportements des municipalités et la définition que nous adoptons de leurs profils (Géographie et démographie), il nous est permis de croire que le profil des municipalités a un impact sur les décisions politico-administratives qui seront prises par les acteurs municipaux.

H2 : Un entrepreneur municipal influence le type d'instrument de transition écologique adopté par la municipalité.

Dans le cadre de notre étude, nous considérons la transition écologique dans les municipalités rurales comme une innovation. De ce fait, la documentation sur

l'innovation en contexte municipal met en exergue le rôle de l'entrepreneur municipal. Sur la base des travaux québécois (Beaudet et Shearmur, 2019 ; Shearmur, 2019 ; Shearmur et Poirier, 2017) sur ce sujet, on peut dire que l'entrepreneur municipal est un.e fonctionnaire ou un.e élu.e municipal.e porteur d'une vision d'un enjeu ou de sa solution; possède la capacité de mobiliser les ressources et les appuis requis à la mise en œuvre d'une idée; prends des risques pour réaliser son idée; se distingue de l'entrepreneur économique par sa motivation liée au service public. Devant l'influence que semble avoir l'entrepreneur sur la gestion des enjeux municipaux, il nous apparaît probable que son influence soit perceptible dans les choix de la municipalité quant aux types d'instruments employés.

H3 : L'adhésion de la municipalité à un réseau de municipalités influence le type d'instruments qu'elle adoptera pour réaliser sa transition écologique.

Les travaux sur les réseaux municipaux soulèvent toute l'importance qu'ils peuvent avoir sur l'adoption des politiques. Les réseaux politiques auxquels adhèrent les municipalités, notamment en matière environnementale et climatique, sont des espaces privilégiés pour favoriser l'action locale, l'adoption de stratégies ou la diffusion des pratiques (Campos *et al.*, 2017 ; Flyen *et al.*, 2018 ; Gore, 2010 ; Woodruff, 2018). Considérant ces aspects, il semble probable que l'appartenance à un réseau ait une influence tangible sur les choix faits par les municipalités.

H4 : Dans le cadre d'une transition écologique, les municipalités rurales favorisent l'adoption d'instruments majoritairement de type volontaire (sous le vocable « nouveau » chez Lascoumes et Le Galès) à portée externe. Ces IAP appartiennent aux catégories « Conventionnel et incitatif », « Informatif et communicationnel » et « Normes et standards ».

Cette hypothèse s'appuie sur la position de Lascoumes et Le Galès (2004) voulant que les instruments « volontaires » répondent mieux aux impératifs de l'action publique actuelle :

En fait, cette justification s'effectue sur un double registre. Tout d'abord, la généralisation de ce mode d'intervention s'est faite dans un contexte de forte critique de la bureaucratie, de sa lourdeur, de son caractère abstrait et déresponsabilisant. Ensuite, la critique portait sur la rigidité des règles législatives et réglementaires et sur les impasses de leur universalité. (p. 362)

Suivant ce postulat, nous croyons que la récente apparition de la transition écologique dans le discours public inscrit le concept dans cet usage des instruments volontaires.

Dans le but de tester ces hypothèses, nous avons conduit une analyse documentaire et une série d'entrevues semi-dirigées, dont nous détaillons la méthodologie dans le prochain chapitre.

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIE

Dans ce chapitre, nous développons les détails de la méthodologie employée pour réaliser notre recherche s'appuyant sur neuf études de cas (huit municipalités et une MRC).

3.1 Critères de sélection des cas

Nous avons identifié les municipalités pour notre étude sur la base de trois critères, soit la ruralité, la transition écologique et la période de temps (voir Tableau 3.1).

Tableau 3.1 - Critères de sélection des cas

Critères	Composantes
Ruralité	1. Population inférieure à 20 000 personnes 2. Externe aux communautés métropolitaines
Transition écologique	1. Définition de la transition écologique 2. Déclaration officielle
Période de temps	1. Dernier mandat municipal (2017-2021)

3.1.1 La ruralité

Nous avons choisi d'aborder la ruralité sur la base de la démographie et de la géographie. Nous considérons comme rurale toute municipalité dont la population se situe en deçà de 20 000 personnes et se trouvant à l'extérieur d'une communauté métropolitaine (Montréal et Québec). Nous nous appuyons ici sur la classification de Bruneau (1989, 2000) voulant qu'une population de 20 000 personnes représente le seuil au-delà duquel une municipalité bascule vers l'urbain en démontrant une activité économique et politique notable. Le dépassement de cette limite, bien qu'elle soit somme toute arbitraire, évoque néanmoins le déplacement du caractère rural d'une municipalité vers une composition résolument plus urbaine. Ce choix pour définir la ruralité à l'avantage d'être facile à opérationnaliser et permet de couvrir un large spectre de réalités rurales distinctes, allant de la communauté côtière de 1000 personnes à une petite ville de 12 000 personnes en territoire forestier.

Le critère démographique employé pour les municipalités ne s'applique pas aux MRC. Nous considérons comme rurales toutes les MRC dont les municipalités présentes sur son territoire ne dépassent pas 20 000 personnes. Ce critère, combiné à celui sur les communautés métropolitaines, permet d'assurer le caractère rural des MRC sans pour autant faire appel à des critères supplémentaires.

3.1.2 La transition écologique

Nous nous intéressons à la transition comme processus. Sur la base de la littérature, nous avons élaboré une définition : la transition écologique est un processus intégral de transformation sur le long terme impliquant de nombreux.ses acteur.rice.s dont l'objectif vise à solutionner les crises environnementale et climatique et/ou leurs conséquences (Rotmans et al., 2001; Markard et al., 2012; Geels, 2011). Cette définition permet de prendre en considération de nombreuses initiatives qui, sans recourir au qualificatif de «

transition écologique », visent cet objectif. C'est le cas par exemple des démarches vers la carboneutralité ou encore la lutte et l'adaptation aux changements climatiques¹².

Le second sous-critère de la transition écologique implique une déclaration officielle. Nous considérons seulement les municipalités dont l'intention de mettre en place une transition écologique sur leur territoire a été annoncée officiellement. Le caractère officiel est évalué sur la base de la disponibilité d'un plan d'action ou encore de l'adoption d'une politique municipale sur le sujet.

3.1.3 La période de temps

Le dernier critère de sélection est celui de la temporalité, soit le dernier mandat municipal allant de novembre 2017 à décembre 2020. Une municipalité sélectionnée doit avoir publié ou mis en œuvre un plan ou une politique de transition à l'intérieur de cette période. Ce choix s'explique d'abord par la circulation récente des idées entourant la transition écologique, mais aussi par un désir de pouvoir facilement contacter les acteur.rice.s qui ont pris ces décisions.

3.2 Sélection des cas

Sur la base de ces critères de sélection, nous avons procédé à l'identification des cas d'étude potentiels en quatre étapes. Premièrement, en utilisant les informations

¹² Nous sommes conscients néanmoins que certain.e.s auteur.rice.s pourraient employer une définition plus large de la transition écologique englobant, par exemple, le développement durable.

disponibles sur le site internet de Données Québec¹³, nous avons pu obtenir la liste des 1130 municipalités québécoises¹⁴. Le même exercice nous a fourni la liste des 87 MRC du Québec. Deuxièmement, l'application du critère « Ruralité » a fait passer ce chiffre à 1041 municipalités et cinq MRC potentielles. Autrement dit, toutes les municipalités possédant une population supérieure à 20 000 personnes ont été exclues. Troisièmement, l'application des critères « Transition écologique » et « Période de temps » s'est faite à travers une recherche systématique des sites internet de chacune des 1041 municipalités. Cette étape impliquait d'explorer la documentation disponible en ligne auprès de chaque municipalité afin d'identifier un ou plusieurs documents officiels (Politique, plan d'action, plan stratégique, etc.) traitant d'un processus de transition écologique entre novembre 2017 et décembre 2020. Cet exercice de repérage a permis l'identification de 14 municipalités et de 5 MRC. Quatrièmement, la lecture des plans d'action et des politiques identifiées en conformité avec le critère a permis de faire une sélection finale de huit municipalités et une MRC (voir Tableau 3.2; pour le portrait détaillé, voir Annexe A). Cette lecture a mené à l'exclusion de certains cas qui n'ont pas répondu au critère « Transition écologique ». Notons que certains cas exclus étaient en cours de rédaction ou d'adoption d'un plan de transition au moment de l'étude et ne répondaient donc pas au critère « Période de temps ».

¹³ Gouvernement du Québec. Données Québec. (2020, février). *Répertoire des municipalités du Québec*. Récupéré de : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/repertoire-des-municipalites-du-quebec>

¹⁴ Ce nombre inclut les gouvernements locaux soumis au Code municipal, à la *Loi sur les cités et les villes*, à la *Loi sur les villages nordiques et l'administration régionale Kativik* et à la *Loi sur les villages cris et naskapi*. Ce nombre ne prend pas en considération le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

Tableau 3.2 - Liste des cas sélectionnés

Ham-Nord
L'Islet
Lac-Mégantic
Prévost
Sainte-Flavie
Saint-Sauveur
Saint-Zotique
Warwick
MRC de Nicolet-Yamaska ¹⁵

3.3 Analyse documentaire

L'analyse documentaire est la principale source d'information de cette recherche. Pour chaque municipalité identifiée, un document officiel (plan d'action, politique, plan stratégique) a été identifié indiquant les intentions de réaliser une transition écologique, dont en voici la liste : *Warwick en transition* (Warwick, 2018); *Déclaration d'urgence climatique* (Sainte-Flavie, 2018); *Planification stratégique 2020-2025* (Lac-Mégantic, 2020); *Virage vert, plan d'action 2019-2023* (Prévost, 2019); *Plan d'adaptation aux changements climatiques* (Saint-Zotique, 2019); *Planification stratégique* (Ham-Nord, 2018); *Plan d'adaptation aux changements climatiques* (L'Islet, 2019); *Plan d'action en environnement 2021-2023* (Saint-Sauveur, 2020); *Plan de transition écologique* (MRC de Nicolet-Yamaska, 2019).

¹⁵ Précisons qu'aucune des municipalités à l'étude ne fait partie de la MRC Nicolet-Yamaska. Nous avons donc à faire à neuf localités distinctes.

L'analyse documentaire a pour objectif d'identifier les IAP employés par les municipalités dans le cadre de leur projet de transition. Pour réaliser cette analyse, nous utilisons une grille d'analyse. Cette grille (voir Tableau 3.3) reprend les éléments de la typologie de Lascoumes et Le Galès, à savoir un axe horizontal pour chaque instrument employé par une municipalité et un axe vertical reprenant les cinq types d'instruments (Législatif et réglementaire; Économique et fiscal; Conventionnel et incitatif; Informatif et communicationnel; Normes et standards). Toutes les données reliées à l'analyse documentaire ont été codées et traitées en utilisant le logiciel NVivo 12. Ce traitement a impliqué une classification de tous les IAP identifiés selon leur appartenance à l'un des types d'instruments de la typologie de Lascoumes et Le Galès. Chaque instrument identifié était également codé « instrument externe » ou « instrument interne ».

Tableau 3.3 - Grille d'analyse des instruments

		Instruments utilisés par les municipalités	
		Instrument externe	Instrument interne
Types d' instruments	Législatif et réglementaire	Contraignant	
	Économique et fiscal		
	Conventionnel et incitatif	Volontaire	
	Informatif et communicationnel		
	Normes et standards		

L'analyse préliminaire du corpus documentaire a permis d'élaborer le questionnaire (voir Annexe B) utilisé durant les entrevues semi-dirigées.

3.4 Entrevues

En conformité avec la certification (no. 4607) reçue du comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants (CERPE) plurifacultaire, nous avons réalisé une série d'entrevues semi-dirigées pour compléter l'analyse documentaire. Au total, nous avons rencontré huit personnes¹⁶ au sein de cinq des neuf cas identifiés : deux maire.sse.s, trois conseiller.ère.s et trois fonctionnaires. Les maire.sse.s ont été contactés de façon systématique. Les conseiller.ère.s municipal.e.s, les directeur.rice.s municipal.e.s et les fonctionnaires ont été contactés suivant trois raisons : 1) lien avec le projet de transition (p. ex. responsable des dossiers environnementaux); 2) délégation de l'entrevue par un élu.e ou un.e directeur.rice général.e à un.e fonctionnaire; 3) recommandation suite à une entrevue avec une autre personne. Ces personnes ont été invitées par courriel à une entrevue d'une durée de 45 à 60 minutes. Ce premier contact incluait une brève présentation du projet de recherche, le formulaire de consentement éthique et le questionnaire d'entrevue.

En raison du nombre restreint de municipalités à l'étude et de la possibilité que les personnes rencontrées puissent être indirectement identifiées, nous avons opté pour un régime de confidentialité flexible. Le régime de confidentialité proposé aux personnes rencontrées est construit sur trois niveaux : 1) Identification par la fonction dans sa municipalité; 2) Identification par la fonction sans mention de la municipalité; 3) Anonymat complet. Ce régime de confidentialité offre la possibilité de contextualisé

¹⁶ Formellement, onze personnes ont été rencontrées. Cependant, trois entrevues ont été écartées, car les cas ne correspondaient finalement pas aux critères de sélection.

les exemples en mentionnant les lieux ou le type d'intervenant.e.s lorsqu'autorisé par les personnes rencontrées.

Les entrevues ont été transcrites afin de pouvoir en extraire plus aisément les données pertinentes. Encore une fois, le logiciel NVivo 12 est employé pour analyser les entrevues. Les instruments cités par les entrevues, mais n'apparaissant pas déjà dans l'analyse documentaire ont été codés selon le même processus qu'à la section 3.3. Suite à une relecture des propos transcrits, nous avons procédé au codage des extraits pertinents à la confirmation ou l'infirmité de nos hypothèses. Ces extraits ont été encodés d'après quatre catégories (H1, H2, H3, H4) représentant nos hypothèses. Cette démarche a permis de regrouper les données pertinentes autour d'une même hypothèse.

CHAPITRE IV

RÉSULTATS

Dans ce chapitre, nous présentons les résultats tirés de l'analyse des documents et des entrevues. Dans les quatre premières sections, nous revenons sur nos hypothèses. Les cinquième et sixième sections seront respectivement consacrées à une discussion du modèle de Lascoumes et Le Galès ainsi qu'à une considération concernant les effets de la pandémie de Covid-19 sur les résultats.

4.1 L'instrumentation de la transition écologique en milieu rural

Comment la transition écologique dans le monde rural québécois se déploie-t-elle? Peut-on dégager une tendance dans l'utilisation des instruments? Pour éclairer ce questionnement, nous posons cette première hypothèse :

H1 : Le profil des municipalités influence le type d'instrument adopté dans le cadre d'une transition écologique.

Les huit municipalités et la MRC québécoises étudiées présentent des profils diversifiés : on les retrouve dans six environnements géographiques différents (Centre-du-Québec, Bas-Saint-Laurent, Estrie, Montérégie, Laurentides et Chaudière-

Appalaches) et possèdent des populations variant entre 870 et 13 670 personnes (voir Tableau 4.1).

Tableau 4.1 - Profils des cas

Municipalités	Région	Pop.
Warwick	Centre-du-Québec	4 766
Sainte-Flavie	Bas-Saint-Laurent	870
Lac-Mégantic	Estrie	5 568
Prévost	Laurentides	13 670
Saint-Zotique	Montréal	9 306
Ham-Nord	Centre-du-Québec	884
L'Islet	Chaudière-Appalaches	3 791
Saint-Sauveur	Laurentides	11 112
MRC de Nicolet-Yamaska	Centre-du-Québec	23 381

Source : Répertoire des municipalités, MAMH (en ligne)

Pourtant, en dépit de la diversité des cas en termes géographiques et démographiques, notre analyse infirme cette première hypothèse. En s'attardant à chaque type d'IAP, on remarque que les municipalités utilisent les mêmes instruments, alors que l'on aurait pu s'attendre à une diversité des formes d'instruments en raison de leurs profils différents. Ceci dit, cet usage peut varier par la quantité des instruments mobilisés par les municipalités. Dans la section 4.1.1, nous détaillons les instruments retrouvés au sein des municipalités selon les types d'IAP de la typologie de Lascoumes et Le Galès. Nous nous penchons ensuite sur la comparaison entre les municipalités et la MRC étudiées.

4.1.1 Analyse descriptive par types d'instruments

L'analyse des documents et des entrevues a permis l'identification de 275 IAP à travers huit municipalités et une MRC. Le tableau 4.1 présente la distribution de ces instruments selon la typologie de Lascoumes et Le Galès (2004).

Tableau 4.2 - Distribution globale des instruments

Types d'instruments	Nombre d'instruments	Pourcentage
Législatif et règlementaire	99	36%
Économique et fiscal	27	10%
Conventionnel et incitatif	86	31%
Communicationnel et informatif	49	18%
Normes et standards	14	5%
Total	275	100%

On constate que les instruments de types « législatif et règlementaire » et « conventionnel et incitatif » sont les plus sollicités dans les plans de transition. Toutefois, une attention particulière au contenu des différentes catégories permet de mettre en lumière les réelles implications de cette distribution des IAP. Nous procéderons donc à une analyse par catégorie pour mieux comprendre comment se déploie la transition écologique en milieu rural.

Législatif et règlementaire

Les instruments législatifs et règlementaires figurent au premier rang du type d'IAP employé par les municipalités. Selon Lascoumes et Le Galès (2004), ce type d'instrument représente une manifestation classique de l'intervention étatique en raison du symbolisme associé au pouvoir de contrainte, de sa capacité à établir les valeurs et les intérêts du gouvernement et par son contrôle des comportements sociaux. On

retrouve dans cette catégorie d'instruments les règlements, les politiques et les procédures d'inspection.

L'analyse documentaire de nos cas montre que les instruments de ce type concourent à deux finalités : orienter et encadrer. Pour comprendre comment les IAP permettent d'orienter l'action municipale, le recours à la catégorisation instrument interne/instrument externe est éclairante. Sur 99 IAP répertoriés, 31 sont employés à l'interne alors que 68 sont externes. Ces données montrent que près du tiers des IAP de cette catégorie sont des instruments internes. Pour rappel, les instruments internes, contrairement aux instruments externes qui ciblent la population, sont utilisés par les municipalités pour changer les comportements à l'intérieur de l'appareil municipal et ainsi modifier l'action publique de la municipalité.

Tableau 4.3 - Les IAP législatifs et règlementaires selon une distribution interne/externe

	Instrument interne	Instrument externe
Instrument législatif et règlementaire	31	68

Ces instruments prennent généralement la forme de politiques ou de plans d'action axés sur un domaine spécifique de l'action municipale : politique d'achat local, plan directeur pour la gestion des parcs municipaux, stratégie « Ville amie des monarches », etc. À titre d'exemple, la municipalité de L'Islet évoque une politique d'intégration de l'évolution du climat pour orienter les actions municipales :

La Municipalité déterminera les plans et les programmes qui pourraient bénéficier de l'intégration de l'évolution du climat dans leur conception et leur réalisation. La partie « analyse de vulnérabilité » du plan d'adaptation sera le point de départ de ce processus pour déterminer les services concernés. (*Plan d'adaptation aux changements climatiques*, p. 16)

Loin de se limiter à un caractère interne, ce type d'IAP tend également à encadrer les pratiques et les comportements des individus dans la société. Ils prennent essentiellement deux formes : les règlements et les inspections. En raison de son caractère coercitif, le règlement semble davantage sujet à la contestation. Un maire s'est exprimé sur les enjeux entourant ce type d'instrument :

Et plus d'arbres. Ça dans notre réglementation municipale, on l'a changé. Maintenant, on n'a plus le droit de couper un arbre. Si tu construis une maison, tu es obligé d'avoir deux arbres minimums. Ça prend un permis. Ça, ça crée de la friction. Le gars est chez eux, il veut couper un arbre. Il arrive à la ville et on y dit : « Non, tu n'as pas de bonnes raisons de le couper ». (E01)

Du côté des règlements, les exemples les plus courants sont la réglementation sur l'aménagement des terrains privés (55%)¹⁷, l'interdiction des objets à usage unique (44%), l'encadrement de l'utilisation des engrais chimiques et des pesticides (44%) et de la construction domestique (33%).

Ensuite, les inspections représentent les seules formes de surveillance employées par les municipalités (33%) dans le cadre de leur transition écologique. Par exemple, le *Plan d'adaptation aux changements climatiques* de la municipalité de L'Islet souligne la création de patrouilles pour intervenir auprès des contrevenants quant à l'utilisation de l'eau : « Les patrouilleurs seront responsables de vérifier que les activités réglementées sont réalisées dans les plages horaires pendant lesquelles elles sont autorisées. Les contrevenants se verront informés du non-respect des réglementations.

¹⁷ Les pourcentages représentent le nombre de municipalités ayant adopté de tels instruments.

» (p. 9) C'est la même chose pour la MRC de Nicolet-Yamaska qui indique dans son *Plan de transition* vouloir « [e]ngager des agents cours d'eau pour la période estivale. » (p. 23)

Économique et fiscal

Les instruments économiques et fiscaux forment la seconde catégorie de la typologie de Lascoumes et Le Galès. Selon eux, ce type d'IAP se distingue par son usage « des techniques et des outils monétaires ». Les subventions (77%), les déductions fiscales (crédits de taxes ou remboursements) (55%) et les taxes (11%) figurent au nombre des instruments généralement employés dans cette catégorie.

Dans le cas des municipalités du Québec rural, on constate que les IAP économiques et fiscaux ne sont pas utilisés dans une logique de contrainte, mais plutôt dans une perspective incitative. Parmi les 27 instruments répertoriés, seuls deux instruments ne sont pas des subventions, des aides financières ou des crédits de taxes : la municipalité de Prévost utilise un système de redevance sur les articles à usage unique et un programme de consigne de gobelets réutilisables. Les 25 autres instruments économiques et fiscaux prennent la forme de programmes d'aide financière pour l'achat de matériel écologique (couches lavables, composteurs, etc.) ou pour l'adoption d'aménagements durables, comme les toitures vertes ou les incitatifs financiers pour l'accueil de sentiers publics sur les propriétés privées. Il est intéressant de noter que les municipalités étudiées n'utilisent pas (encore) le pouvoir que le Gouvernement du Québec leur a conféré en 2017 en adoptant la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*; les municipalités peuvent se prévaloir de nouveaux pouvoirs, notamment de taxation.

Conventionnel et incitatif

Les instruments conventionnels et incitatifs sont le troisième type d'IAP de la typologie de Lascoumes et Le Galès et la deuxième catégorie d'instruments la plus sollicitée par les municipalités. Cette catégorie réfère aux rapports entre l'État (la municipalité) et la population dans une logique de mobilisation citoyenne.

Nous avons découvert que les municipalités rurales emploient majoritairement trois types d'instruments afin d'engager la population dans son processus de transition écologique : les aménagements (77%), les services (77%) et les campagnes promotionnelles (44%). Les aménagements prennent la forme d'infrastructures mises en place pour inciter les gens à adopter de nouveaux comportements. Des exemples notables sont la construction de pistes cyclables ou l'installation de bornes pour le chargement des voitures électriques. Parmi les services, les municipalités offrent des expertises auparavant inaccessibles à la population ou offertes par le secteur privé. À titre d'exemple, on offre des expertises comme une formation gratuite sur l'entretien des végétaux (Warwick, *Warwick en transition*) ou l'embauche d'une chargée de projet en résilience côtière (Sainte-Flavie). Dans certaines municipalités, on retrouve un service de prêt de matériel pour les événements écoresponsables (Prévost, *Virage vert, plan d'action 2019-2023*) ou l'intégration des commerces à la collecte du compost (Sainte-Flavie, *Déclaration d'urgence climatique*). Les campagnes promotionnelles visent à sensibiliser la population à certains enjeux dans le but de transformer les comportements et les pratiques : réduction de la consommation d'eau potable, protection des rives et gestion écologique des terrains privés figurent parmi les thèmes récurrents de ces campagnes. La municipalité de Saint-Sauveur propose par exemple de « [c]réer, sur un terrain municipal, un aménagement écologique "type" servant de vitrine éducative sur le thème de la résilience et de la biodiversité. » (*Plan d'action en environnement 2021-2023*, p. 38)

Communicationnel et informatif

Le quatrième type d'instrument de Lascoumes et Le Galès est « communicationnel et informatif ». C'est la troisième catégorie la plus utilisée par les municipalités. Pour Lascoumes et Le Galès, ce type d'instrument se distingue des instruments de communications traditionnels par la création d'espaces de communication éloignés des modèles représentatifs habituels (ex. audience publique des conseils municipaux) et par l'obligation croissante d'informer. Analyses scientifiques, campagne d'information et consultation publique se retrouvent dans cette catégorie.

Les municipalités étudiées utilisent trois types d'instruments communicationnels et informatifs, soit des études techniques (66%) concernant un sujet d'intérêt (p. ex. évaluation des émissions de GES sur le territoire municipal), des campagnes d'information (66%) et ce que nous appellerons des instruments de démocratie participative (IDP) (88%). À travers la réalisation d'études, qu'elles soient professionnelles/techniques ou scientifiques, les municipalités renforcent leur compréhension de certains enjeux et bonifient les informations qu'elles peuvent transmettre à la population. Nous avons repéré, par exemple, des analyses sur la vulnérabilité (Saint-Sauveur, *Plan d'action en environnement 2021-2023*), un répertoire sur les citoyen.ne.s à risque (L'Islet, *Plan d'adaptation aux changements climatiques*), une caractérisation de bande riveraine (MRC Nicolet-Yamaska, *Plan de transition écologique*) ou encore une cartographie des écosystèmes (Prévost, *Virage vert, plan d'action 2019-2023*). À l'interne, ces informations permettent d'orienter l'action publique des municipalités sur la base de données probantes.

Les campagnes d'information sont un autre type d'instrument communicationnel et informatif que les municipalités rurales utilisent. Notons que nous faisons une distinction entre « information » et « promotion ». L'information consiste à donner à la population les données pertinentes à sa compréhension de l'activité municipale et à la renseigner sur ses responsabilités et obligations légales. Elle découle d'une volonté de transparence de la part de l'administration municipale. La promotion a pour objectif d'exposer la population à des informations susceptibles de changer ses comportements et pratiques (voir le passage sur les « campagnes promotionnelles » dans la section *Conventionnel et incitatif*). Si les campagnes d'information existent au sein des municipalités rurales, on n'en répertorie que trois, ce qui en fait un type d'IAP relativement marginal. On relève, à titre d'exemple, une campagne d'information de la MRC de Nicolet-Yamaska visant à renseigner sur la réglementation en vigueur concernant les bandes riveraines (*Plan de transition écologique*).

Les consultations publiques ont retenu notre attention, non pas en raison de leur quantité, mais plutôt par l'importance qu'elles semblent jouer dans le processus de transition écologique¹⁸. On recense plusieurs exemples d'instrument de démocratie participative (IDP) mis en place pour élaborer le plan de transition, assurer son opérationnalisation ou encore veiller à sa bonification et à son actualisation au fil du temps.

¹⁸ Les paragraphes traitant spécifiquement des instruments de démocratie participative sont en partie repris de Baril, P-L. (2021). La démocratie municipale : pilier de la transition écologique en milieu rural. *Le Climatoscope*, no. 3.

Les entrevues permettent de mieux comprendre pourquoi les municipalités utilisent les instruments favorisant la démocratie participative. Premièrement, l'utilisation de ces instruments poursuit un objectif de communication. Ils permettent aux municipalités de sensibiliser la population et de favoriser la compréhension d'un enjeu. Un élu en témoigne:

Il y a toujours un aspect communicationnel. On a beau avoir des beaux objectifs, des objectifs intéressants, il faut [...] permettre à la communauté de se les approprier. Je suis moi-même, mais mon Conseil également, tenant de la démocratie participative. (E10)

La communication permet également aux municipalités de se renseigner. Ces instruments permettent en effet de saisir les intérêts de la population :

Avant d'écrire la politique, si je me rappelle bien, [...] le maire avait monté un comité citoyen avec des élus aussi pour la transition écologique, pour les rencontrer, pour voir qu'est-ce qu'eux autres voulaient voir là-dedans, dans le plan ? Qu'est-ce qu'ils voulaient? C'était quoi, les priorités? Quel genre d'action ils voulaient que la municipalité pose ? Jusqu'où qui voulait qu'on aille, etc. On a impliqué la population là-dedans pour pas que ça sorte juste de nous, d'en haut, mais que les idées viennent la population? Parce que c'est eux autres que ça concerne ? Il y a eu ça, entre autres, il y a eu des consultations finalement. (E02)

Deuxièmement, l'adoption de ce type d'instrument est vue par les municipalités comme un moyen de susciter l'engagement citoyen. Pour les politicien.ne.s et les fonctionnaires rencontrés, les IDP créent une occasion pour la population de s'impliquer.

C'est l'approche qu'on a prise au comité [...]. C'est-à-dire que oui, c'est important une fois aux 4 ans, quand c'est le temps d'élire un nouveau [conseil], de regarder le programme électoral et de voir qu'est-ce qu'il y a en environnement. [...] Mais

si c'est juste ça, la vie va être frustrante. Donc, il faut rentrer en action dans notre sphère de pouvoir¹⁹. (E07)

Il y a toute une panoplie de stratégie pour aller rejoindre les gens dans des milieux ou des formules qui leur sont confortables. [...] On voulait fournir plusieurs moyens pour les impliquer et leur permettre de collaborer à la démarche. (E10)

Dans la démocratie représentative, [...] on va gouverner avec le mandat qui nous est confié, mais quand on parle qu'on veut rendre cette démocratie-là plus participative, on veut impliquer les gens comme étant eux-mêmes des moteurs de changements. (E10)

Troisièmement, les IDP apparaissent aux yeux des municipalités comme une perspective intéressante d'innover en matière de politique publique. On retrouve derrière l'adoption de ce type d'instruments une volonté de sortir de l'approche règlementaire et coercitive pour se tourner vers de nouvelles formes de gouvernance. Deux élu.e.s ont notamment soulignés cet aspect :

Ces comités-là sont là pour t'aider à préparer... Il n'y a rien de mieux qu'un comité qui te chicane. Parce que là tu dis « Si mon comité, que c'est des gens qui sont déjà dévoués et convaincus, sont mécontents, bien je sais que je vais me faire ramasser au conseil de ville ». Faque c'est mieux de changer tout de suite. Il faut que ce soit représentatif. (E04)

Personnellement, je pense que c'est ça qui va être la plus efficace à long terme parce que si on veut que les gens embarquent dans le mouvement, on ne peut pas être juste dans le coercitif, les forcer, puis le règlementaire. On va juste les écœurer, si on fait ça. (E02)

¹⁹ La personne rencontrée réfère ici à la possibilité pour la population de poser des gestes concrets au niveau municipal, ce qui lui apparait comme l'espace où les citoyen.ne.s sont le plus susceptible d'avoir un impact sur les décisions prises.

Ainsi, on constate que les municipalités, dans le cadre de leur transition écologique, emploient différents instruments dans le but de transformer leur manière de se renseigner, de communiquer et d'informer la population.

Normes et standards

Dernière catégorie des IAP, les normes et standards (ci-après nommé normes) sont les types d'instruments le moins utilisés par les municipalités (55%). Selon Lascoumes et Le Galès (2004), ils sont conçus pour encadrer les relations entre certains acteur.rice.s, notamment économiques et non gouvernementales, sur la base d' « une légitimité mixte qui combine une rationalité scientifique et technique » (p. 363).

Les municipalités rurales recourent très peu à ce type d'instrument en comparaison aux autres IAP précédemment abordés. Il n'empêche que cet usage est parlant de deux façons. D'abord, l'origine des normes utilisées montre que les municipalités créent autant leurs propres normes qu'elles font appel à des normes en provenance d'autres organismes/gouvernements. On décompte six normes créées par des municipalités et huit normes provenant d'organisations extérieures. Les normes créées par les municipalités concernent, par exemple, l'achat systématique de véhicules électriques ou hybrides pour les usages municipaux ou encore l'application d'un ratio de couverture végétale dans les nouveaux projets de construction. Les normes adoptées d'un organisme extérieur réfèrent quant à elles à des processus de normalisation, souvent d'ordre international, comme LEED ou ISO.

4.1.2 Comparaison entre municipalités et MRC

Dans la mesure où notre analyse s'intéresse autant à des municipalités qu'à une MRC, il importe de se pencher sur les distinctions et les similitudes entre ces deux types

d'organisations. Rappelons d'abord que la MRC est une municipalité régionale regroupant plusieurs municipalités au sein de son territoire. Le conseil d'élu.e.s à sa tête est composé des maire.sse.s des municipalités concernées. Sa principale mission réside dans l'aménagement et le développement (notamment économique, mais aussi social et culturel) de son territoire (Proulx et Jean, 2001). Ce rôle permet de comprendre l'orientation des instruments vers certains domaines d'intervention particuliers (agriculture, paysages naturels, cours d'eau, etc.).

Considérant ces précisions, deux constats peuvent être présentés. D'abord, le cas que nous étudions – la MRC de Nicolet-Yamaska – évoque un portrait similaire aux autres cas : une forte présence des instruments législatifs et réglementaires ainsi que conventionnels et incitatifs, la présence modérée d'instruments communicationnels et informatifs ainsi qu'un usage marginal des instruments de type économique et fiscal et des normes et standard. Il n'y a priori aucune distinction majeure en termes d'instrumentation entre le déploiement d'une transition écologique à l'échelle d'une municipalité ou d'une MRC.

En effet, la seule distinction répertoriée réside dans le public cible des instruments. On constate que les instruments ne sont pas uniquement orientés vers la population, mais également vers les différentes administrations municipales qui composent le territoire desservi par la MRC. Une entrevue illustre cette situation :

Par exemple, on a un projet qu'on veut faire à l'échelle de la MRC, on le propose à chacune des municipalités. Mais on peut aussi faire des projets, avec le OK des municipalités, qui s'adresseraient à l'ensemble des citoyens. Notre interlocuteur principal, c'est la municipalité et non pas les citoyens. C'est cette petite nuance-là, mais vue qu'eux n'ont pas nécessairement les moyens de faire des actions, on le propose pour regrouper tout le monde. (E08)

Le *Plan de transition* de la MRC Nicolet-Yamaska offre de nombreux exemples d'instruments à l'attention des municipalités, comme la mise en place d'un système de gestion des matières organiques putrescibles pour les municipalités qui ne sont pas desservies à ce jour (p. 24) ou la réalisation d'un Plan de gestion des matières résiduelles pour chacune des municipalités de la MRC (p. 24). Bien entendu, en tant que municipalité régionale, la MRC applique ses compétences sur l'ensemble de son territoire, lui-même composé de celui des différentes municipalités qui en font partie. Pour mieux contextualiser ces résultats, rappelons que le principal mandat des MRC est l'aménagement du territoire. Cette situation explique l'action de la MRC sur les territoires municipaux. Dans le cas de Nicolet-Yamaska, la MRC a par exemple procédé à l'embauche d'agents pour surveiller les cours d'eau durant l'été (*Plan de transition écologique*). Un autre exemple est celui de l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques pour le secteur agricole (p. 25).

Le principal enjeu en matière de collaboration entre MRC et municipalités réside dans la capacité administrative et les ressources des municipalités à pouvoir mettre en œuvre les instruments adoptés par la MRC. Une personne rencontrée s'est prononcée sur le sujet :

Je dirais que nous on a de petites municipalités. Les organisations municipales souvent c'est un employé. Donc de mettre en place des projets, des actions, en plus de leurs charges quotidiennes, ils voient ça gros un peu. L'idée, c'est de pouvoir les accompagner et de leur faciliter la vie. C'est pas un manque de volonté, c'est un manque de temps. Puis les élus, rapidement, ont embarqués dans le projet, les partenaires aussi également, mais c'est vraiment juste ça je te dirais. La taille, la disponibilité des équipes. Moi, je suis là pour les accompagner dans ce que je peux... C'est le plus gros enjeu qu'on voit. (E08)

Ainsi, la différence d'échelle et les ressources disponibles apparaissent comme un enjeu majeur dans la mise œuvre des instruments au sein de la relation MRC-municipalités.

Cette analyse descriptive des instruments employés par les municipalités rurales pour réaliser leur transition écologique nous permet de constater que le profil des municipalités ne semble pas avoir d'impact significatif sur le processus de sélection des instruments. Au contraire, on remarque plutôt une certaine homogénéité entre les municipalités à travers l'adoption d'instruments semblables en dépit d'une diversité évidente des profils des municipalités étudiées. Il a été possible d'identifier des types d'instruments particuliers pour chaque catégorie du modèle de Lascoumes et Le Galès (2004) (voir Tableau 4.5).

Tableau 4.4 - Sommaire des types d'instruments employés par les municipalités

Catégories d'instrument	Types d'instruments
Législatif et réglementaire	Règlements, politiques et procédures d'inspection
Économique et fiscal	Subventions, taxes et déductions fiscales
Conventionnel et incitatif	Aménagements, services et campagnes promotionnelles
Communicationnel et informatif	Analyses scientifiques, campagne d'information et consultation publique
Normes et standards	Normes et standards

Dans la mesure où le profil n'a pas ou peu d'impact, nos autres hypothèses s'attardent à comprendre les facteurs influençant la sélection des instruments.

4.2 Concevoir la transition : l'importance des entrepreneur.e.s

Comme nous l'avons vu au premier chapitre, plusieurs auteur.rice.s accordent une importance au processus d'élaboration d'un instrument. Dans le cadre de notre recherche, nous avons voulu nous pencher sur l'influence que peuvent avoir certains individus sur le choix des instruments dans le cadre d'une transition écologique. À ce propos, nous avons emprunté à la littérature québécoise sur l'innovation municipale le concept d'entrepreneur municipal. En effet, nous considérons que la transition écologique, dans le contexte des municipalités étudiées, apparaît comme une innovation. Pour rappel, l'entrepreneur.e municipal.e est un.e fonctionnaire ou un élu.e municipal.e porteur.euse d'une vision d'un enjeu ou de sa solution; possède la capacité de mobiliser les ressources et les appuis requis à la mise en œuvre d'une idée; prend des risques pour réaliser son idée; se distingue de l'entrepreneur économique par sa motivation liée au service public (Beaudet et Shearmur, 2019; Shearmur, 2019; Shearmur et Poirier, 2017).

Considérant ces aspects de l'entrepreneur.e municipal.e, nous avons élaboré une hypothèse concernant son rôle :

H2 : Un entrepreneur municipal influence le type d'instrument de transition écologique adopté par la municipalité.

Les entrevues (E01, E02, E03, E04, E07, E08, E10) permettent d'identifier au moins un.e entrepreneur.e municipal.e à l'œuvre dans cinq des neuf cas étudiés. Puisque nous n'avons pas pu mener des entrevues auprès de l'ensemble des municipalités étudiées, il nous est impossible de généraliser nos constats.

Les entrepreneur.e.s semblent jouer trois rôles. Premièrement, ils amènent leur municipalité à engager un processus de transition écologique. Les entrevues citées précédemment ont permis d'identifier l'individu à l'origine du projet de transition dans les municipalités concernées par les entrevues. À titre d'exemple:

Il y a eu des consultations, les idées qui ont émergé du plan, elles viennent, oui, en partie de la population, mais ça a été beaucoup piloté par [nom de l'entrepreneur municipal]. Puis parce que c'était lui qui voulait vraiment faire ça. De toute façon, tous les dossiers au niveau de la ville sont séparés en comité, puis on est impliqué dans un comité. Le comité environnement [Nom de la municipalité] en transition, c'est vraiment lui qu'il l'a mis sur pied, etc. Il a consulté la population avant d'écrire. (E02)

Deuxièmement, les entrepreneur.e.s municipaux.ales structurent le projet de transition. Ils réussissent à transmettre leur vision de la transition à l'appareil municipal tant au niveau politique qu'administratif. Cette vision est souvent visible dans les expressions adoptées par la municipalité pour définir son processus de transition écologique : carboneutralité, abandon des énergies fossiles, virage vert, etc. Si elles s'inscrivent dans la définition de la transition écologique que nous avons adoptée, ces différentes expressions témoignent toutefois de la diversité des perceptions que peuvent avoir les municipalités envers la transition écologique. On constate qu'il est possible pour l'entrepreneur.e municipal.e de jouer un rôle dans ce cadrage de la transition écologique au sein de sa municipalité. Nous avons l'exemple d'une fonctionnaire dont l'intervention est liée à la diffusion du concept de transition écologique auprès des élu.e.s :

La transition écologique, c'est un thème que j'ai amené aux élus au début de l'année 2020. On parlait beaucoup de transition énergétique jusqu'à présent [...]. Et j'ai voulu apporter ce terme de transition écologique pour aller plus loin, justement. La transition énergétique étant une partie de la transition écologique. Mais moi, la définition que j'en donne et puis là où j'amène la municipalité, c'est un processus justement de transformation, de transition pour aller vers une

utilisation de l'énergie, mais aussi de tous les aspects alimentaires, processus de production, respect de la biodiversité, plus durable. Globalement, c'est pas mal ça que je mets derrière la transition écologique, donc une prise en compte de notre écosystème environnemental et plus largement dans sa globalité pour quelque chose de durable. (E03)

Si cet extrait ne permet pas de valider une réelle appropriation de l'expression par les élu.e.s, il est tout de même possible de se tourner vers les instruments pour y déceler une influence. Dans les premiers mois de l'année 2020, la municipalité en question a mis en place une instance consultative nommée Commission de l'innovation et de la transition écologique (CITÉ). Cet exemple laisse à penser que l'influence de l'entrepreneur.e sur le cadrage de la transition écologique pourrait également avoir une influence sur le choix des instruments. Il convient cependant de noter que, dans le cadre de notre étude, les fonctionnaires représentent une part marginale des entrepreneurs municipaux en comparaison des élu.e.s. Sur un total de huit entrepreneur.e.s identifié.e.s, seuls deux sont des fonctionnaires municipaux.ales. Les élu.e.s et les fonctionnaires représentent les deux seules catégories d'individus répertoriées au sein des entrepreneur.e.s.

Troisièmement, les entrepreneur.e.s témoignent parfois d'une certaine expertise à l'égard de la transition écologique. Cette expertise peut amener l'entrepreneur.e à jouer trois rôles en rapport au projet de transition. D'abord, il structure la transition écologique sur la base des connaissances qu'il amène et du rôle qu'il joue dans ce processus (E03, E08). Ensuite, il fait office de courroie de transmission avec l'extérieur en permettant les échanges avec d'autres acteurs.rice.s et organismes (E03, E07). Enfin, il apparaît souvent comme pilote de la transition en raison de ses responsabilités face au projet ou son rôle de consultant (E01, E03, E04, E07, E08).

Cependant, l'expertise de l'entrepreneur.e doit être nuancée. Si le rôle de l'entrepreneur.e est avant tout politique, il n'est pas rare de voir une municipalité se tourner vers l'extérieur pour obtenir l'expertise manquante. On peut citer l'exemple du Groupe Conseil Carbone qui a réalisé le *Plan d'adaptation aux changements climatiques* de la municipalité de L'Islet ou encore des organismes comme L'Arpent et l'Institut des territoires qui ont contribué à l'élaboration du *Plan d'action en environnement 2021-2023* de la municipalité de Saint-Sauveur. Il nous paraissait cependant important de mentionner la présence de l'expertise en raison de sa récurrence dans les données récoltées.

En somme, on constate que les entrepreneur.e.s municipaux.ales jouent un rôle structurant dans l'élaboration du projet de transition écologique. Tant dans la mise à l'agenda du projet que dans l'élaboration des politiques entourant la transition, les entrepreneurs participent en instiguant le projet, en pilotant son développement ou encore en fournissant une expertise sur le sujet.

4.3 Le rôle des réseaux dans la transition écologique

Connaitre la nature des instruments employés par les municipalités rurales dans un contexte de transition écologique ainsi que la dynamique entourant le rôle des entrepreneur.e.s dans l'administration locale permet alors de s'intéresser aux influences extérieures auxquelles sont exposées les municipalités. Dans cette perspective, notre troisième hypothèse postule l'importance des contacts que peuvent avoir les municipalités avec certains réseaux, en particulier les réseaux de municipalités. Notre hypothèse se présente ainsi :

H3 : L'adhésion de la municipalité à un réseau de villes influence le type d'instruments qu'elle adoptera pour réaliser sa transition écologique.

Les entrevues ont permis de mettre au jour le rôle joué par les réseaux dans la propagation des idées concernant la transition écologique. Il apparaît que les divers réseaux ont nourri les réflexions des municipalités participantes entourant le déploiement et l'opérationnalisation de la transition écologique sur leur propre territoire. Cependant, contrairement à notre hypothèse, on constate que les réseaux auxquels participent les municipalités sont très variés. Les réseaux en question varient par leur échelle et leur nature : organismes d'acteurs locaux (p. ex. table de concertation intermunicipale (E01, E10), réseaux spécialisés (p. ex. Réseau environnement) (E10) ou encore réseaux nationaux (p. ex. Fédération canadienne des municipalités) (E07, E10).

Nous avons l'exemple d'un réseau des municipalités de taille moyenne et petite sur les questions en lien avec la mobilité :

On est adhérents à IVEO, c'est un OBNL, dont les membres sont les municipalités petites et moyennes au Québec surtout. Eux agissent sur tout le côté mobilité durable, justement, puis un petit peu ville intelligente aussi, apport de technologies, pour favoriser cette mobilité durable. Quand on parle de mobilité, c'est autant marchandises que personne. Et en fait leur rôle, c'est de faire le lien entre des *starts up* et des innovations, justement, l'écosystème qui est plus montréalais et québécois, enfin Québec City, on va pas se le cacher, et pour faciliter l'utilisation des municipalités petites et moyennes, justement, comme des territoires, de preuve de concept, en fait, pour certaines de ces entreprises et de développement de projet pilote. C'est un autre exemple de comment on favorise l'atterrissage de certaines innovations sur notre territoire. Là, comme exemple, on essaie de mettre en place, de moderniser notre transport collectif parce qu'y a un organisme de transport collectif [...] sur notre territoire. Oui, il y a un logiciel qui permet de générer des parcours en fonction des réservations qu'ils ont. Mais

surtout, ce qui est interface client, c'est quand même assez archaïque encore. Il faut réserver au téléphone, faut réserver 48 heures à l'avance, le système de facturation est encore tout à fait à la main. Donc, c'est de voir justement, à travers, aujourd'hui, des interfaces et des logiciels qui existent, qui sont beaucoup plus performants, issus soit du covoiturage, soit de tout ce qui existe et qui est très actif dans les milieux urbains. Comment ces technologies-là, qui ont fait leurs preuves en est un avec un volume de données suffisant dans le milieu urbain, peut être utilisées à une échelle plus rurale. (E03)

On constate que la participation à différents réseaux, ou du moins la recherche d'information à travers ceux-ci, apparaît comme une pratique importante dans le contexte de la transition écologique. Nous avons l'exemple d'une fonctionnaire dont l'une des tâches consiste à effectuer du repérage concernant les réalisations d'autres municipalités :

Mais c'est sûr que moi, le poste que j'occupe à la municipalité, il a vraiment pour objectif d'être aussi un lien entre ce qui est fait en local et puis, j'ai beaucoup d'antennes ailleurs pour, comme je vous disais un peu, jouer un peu ce rôle de catalyseur, c'est quoi les projets qu'on peut faire ici? C'est quoi les innovations sur lesquelles on pourra s'inspirer pour les ramener à l'échelle de [Nom de la municipalité]? (E03)

Beudet et Shearmur (2019) ont souligné la difficulté d'attribuer une réelle originalité aux politiques adoptées par les municipalités en raison des dynamiques de partage existant dans le monde municipal. C'est une situation que l'on retrouve dans nos cas à l'étude. Un élu nous renseignait sur la dynamique à l'œuvre dans les réseaux liés à l'environnement :

C'est ça la beauté en environnement, c'est que tout le monde partage. Le règlement sur les redevances, ils sont déjà avancés dans cette direction-là. Il y a plein de choses qui sont du copier-coller des règlements de l'Union européenne. Vancouver, c'est l'autre ville canadienne qui a fait ça. [...] C'est correct, c'est ce que je trouve le fun. J'ai passé deux ans en tant que conseiller en développement

durable et tout le monde partage. C'est un milieu qui est tellement le fun, les gens n'ont pas de « C'est mon idée, tu me paies pour l'idée textuelle ». Non, c'est vraiment « Vas-y, utilise, utilise ! », parce qu'on a tous la même mission qui est de sauver la planète. (E04)

S'il apparaît que les municipalités adhèrent à différents réseaux composés uniquement de gouvernements locaux, on constate qu'elles participent également à d'autres types de réseaux. Ces réseaux prennent souvent la forme d'ententes ou de partenariats directs entre la municipalité (ou ses représentant.e.s) et d'autres organisations non gouvernementales. Nous avons sélectionné deux extraits d'entrevue qui témoignent de ce type de réseaux :

On parle beaucoup de partenariats, aussi bien là où on travaille à favoriser ce côté transition écologique et énergétique, justement, dans notre parc industriel, quand on parle de leviers économiques, ça en est un aussi justement. Et en Gaspésie, il y a un CCTT [Centre collégial de transfert de technologie] [...] qui s'appelle Nergica, vous connaissez peut-être, qui a une expertise très pointue sur tout ce qui est intégration des énergies renouvelables et micro réseau, là, depuis ces dix derniers mois. Et donc, on a créé un partenariat avec eux pour qu'ils nous épaulent dans le développement, justement, à la fois de la recherche d'expertise et le développement d'expertise locale pour favoriser la transition énergétique dans notre parc industriel. On a des entreprises qui sont principalement dans l'industrie du bois et la transformation du bois, donc ce qu'on veut valoriser, c'est ce qu'il y a des synergies qui peuvent se faire entre les entreprises et puis c'est quoi les infrastructures que la municipalité doit aussi mettre en place, dont elle est responsable pour aller vers un parc industriel qui soit plus, il y a un terme qui existe qui est écoparc. (E03)

On est en lien avec plusieurs organismes régionaux dont Éco-corridor laurentien, l'Institut des territoires, Abri-Nord, qui s'occupe du bassin versant de la rivière du Nord. On travaille avec le milieu, les organismes qui ont ça comme mandat. Donc, on ne va pas réinventer la roue, on va se servir d'eux autres. Eux vont se servir de nous aussi pour faire connaître le travail qu'ils font depuis des années. Tu as la responsabilité d'initier le changement, c'est un critère qu'on a. Le rôle qu'on se donne c'est de leader. (E07)

Si les citations précédentes confirment la participation des municipalités à certains réseaux, elles ne permettent pas d'en comprendre l'influence. Néanmoins, il semble exister une forme de diffusion à travers les réseaux auxquels participent les municipalités étudiées. Nous avons identifié différents extraits qui permettent de valider ce phénomène :

J'avais participé à un colloque en développement régional et il y avait un atelier sur la transition que je trouvais intéressant. C'est là que j'ai commencé des lectures, des recherches. J'ai commencé plus par en haut : convaincre le Conseil municipal, ensuite on a fait des démarches avec la population. (E01)

On s'est fortement inspiré de ce qui se fait ailleurs, on se le cachera pas. On y va aussi avec les projets, on se fait approcher par des universités pour des projets à développer, selon des opportunités. Je pense qu'on est plus ouvert aux possibilités qu'être innovateur. (E08)

On connaît des initiatives qui avaient eu lieu. J'avais rencontré... Je suis sur des tables de concertation de différentes natures, de différentes municipalités, et j'avais entendu parler de certaines initiatives qui menait vers des municipalités plus propres, plus conscientes de leur rôle et tout. (E10)

Cependant, en dépit d'une forme probable de diffusion, voire d'apprentissage, à travers la participation des acteurs municipaux à différents réseaux, il est difficile de valider complètement notre hypothèse. S'il apparaît évident que les municipalités bénéficient de leurs divers contacts au sein de réseaux locaux ou nationaux, il n'a pas été possible de confirmer que l'adoption d'au moins un des instruments identifiés tient son origine de la participation directe de l'un.e des acteurs municipaux à un réseau. Toutefois, l'usage récurrent d'instruments spécifiques, comme l'installation de bornes de recharge électriques, l'aménagement d'infrastructures cyclables ou l'adoption de règlements sur l'utilisation des plastiques à usage unique, laisse penser que certaines idées circulent plus facilement entre les municipalités.

4.4 Une approche non contraignante du pouvoir municipal

Selon notre dernière hypothèse, les municipalités adopteraient des instruments qui s'éloignent de la logique du « Command and Control » :

H4 : Dans le cadre d'une transition écologique, les municipalités rurales favorisent l'adoption d'instruments majoritairement de type volontaire (sous le vocable « nouveau » chez Lascoumes et Le Galès) à portée externe. Ces IAP appartiennent aux catégories « Conventionnel et incitatif », « Informatif et communicationnel » et « Normes et standards ».

La compilation des catégories d'instruments identifiés au sein des municipalités selon la typologie de Lascoumes et Le Galès met en relief un usage prédominant des instruments dits « volontaires ». Sur 275 instruments répertoriés, 128 appartiennent à la catégorie des IAP dirigistes alors que 147 s'inscrivent plutôt dans la catégorie volontaire (voir Tableau 4.2). Si la seconde catégorie affiche une supériorité numérique à l'égard de la première, l'écart de cette distribution invite à poser un regard prudent sur ce résultat.

Tableau 4.5 - Distribution des IAP selon les types « Contraignant » et « Volontaire »

	Types d'instrument	Total par type d'instrument	Total
Contraignante	Législatif et réglementaire	99	126
	Économique et fiscal	27	
Volontaire	Conventionnel et incitatif	86	149
	Communicationnel et informatif	49	
	Normes et standards	14	

Comme nous l'avons déjà mentionné à la section 4.1.1, plus d'un tiers des instruments utilisés par les municipalités rurales appartiennent à la catégorie « législatif et réglementaire ». Alors que cette situation pourrait nous amener à remettre en doute le caractère non contraignant et incitatif de l'approche de la transition écologique promu par les municipalités rurales, les données recueillies valident, au contraire, notre hypothèse.

Nos entrevues montrent une volonté de piloter la transition sans toutefois l'imposer. Nous avons sélectionné trois extraits d'entrevues, réalisées dans trois municipalités différentes, qui témoignent de cette approche non contraignante soutenue dans le cadre des transitions écologiques en milieu rural :

On n'a pas voulu entrer dans une dynamique d'une municipalité qui réglemente, pis qui impose et qui encadre sans avoir fait d'abord un effort pédagogique permettant aux gens de comprendre quelle était la démarche qui était en cours,

qui n'était pas finalisée, le règlement n'était pas adopté, mais il était en cours. J'ai moi-même fait le tour des gens qui étaient les plus impactés. Je suis allé les rencontrer, les commerçants. (E10)

Personnellement, je pense que c'est ça qui va être la plus efficace à long terme parce que si on veut que les gens embarquent dans le mouvement, on ne peut pas être juste dans le coercitif, les forcer, puis le réglementaire. On va juste les écœurer, si on fait ça. Donc, il faut absolument que ce soit au contraire quelque chose qui est vu comme plus positif, vu comme étant un moteur de développement pour notre ville, d'embellissement... Développement de la communauté et [du] sentiment d'appartenance. (E02)

[...] on va aller chercher une personne à la fois et après ça on va faire la promotion de ceux qui ont fait le bien. C'est vraiment l'approche à Prévost depuis 15 ans, c'est vraiment avant nous. Ça a toujours été la carotte et pas le bâton. Je suis certain que ça va être la même chose pour ce comité-là, où on va dire « tel citoyen a fait un travail incroyable », et là on va peut-être une publication sur le Facebook, dans le journal, ou une petite vidéo qui va montrer qu'est-ce que cette personne-là a fait. La semaine d'après c'est une autre personne... On est tout le temps dans le positif nous autres. Ça marche pas sinon. C'est pas compliqué, pour l'environnement... Les environmentalistes ont tenté de crier au désastre depuis des décennies, ça ne fonctionne juste pas. Il faut vraiment être dans le « Je fais ça, pis en plus c'est cool. [...] (E04)

Ces trois exemples montrent bien l'état d'esprit dans lequel les décisions concernant la transition écologique sont prises au sein de ces municipalités. L'approche non contraignante apparaît comme une approche de prédilection pour favoriser l'adhésion au projet de transition écologique et limiter les oppositions issues de la population. Bien évidemment, ce constat est à mettre en relation avec l'usage abondant d'instruments de démocratie participative. La mise en place de ce type d'instrument sous la forme de consultations publiques et de comités municipaux est une opérationnalisation directe de cette volonté des municipalités de mettre en place une approche plus ouverte.

Il est possible de pousser l'argument plus loin en montrant que les instruments contraignants du modèle de Lascoumes et Le Galès sont rarement coercitifs dans le cadre des projets de transition écologique des municipalités rurales du Québec. Rappelons qu'à la section 4.1, nous avons montré que près du tiers des instruments règlementaires et législatifs sont employés par les municipalités non pas comme des moyens de coercition à travers des interdictions, mais plutôt comme une démonstration de leurs intentions à travers l'adoption de plans d'action et de politiques internes. Dans la même section, nous avons également montré que les instruments économiques et fiscaux ne répondent pas non plus à une logique contraignante. Dans le cadre de la transition écologique, les municipalités ont plutôt opté pour des incitatifs financiers sous forme de subventions ou de crédits, dédaignant l'usage des taxes et tarifs comme instruments. Cette situation n'empêche pas les municipalités de recourir à la fiscalité pour financer ses activités, pensons notamment à l'impôt foncier. Seulement, les municipalités n'emploient aucune autre taxe en lien avec la transition écologique.

Enfin, notre hypothèse abordait brièvement l'orientation de ces instruments. Notre idée était que les instruments étaient majoritairement orientés vers l'extérieur. Une rapide compilation des instruments internes et externes nous permet de valider cette partie de l'hypothèse (voir Tableau 4.7)

Tableau 4.6 - Distribution des instruments internes/externes

Orientation de l'instrument	Nombre d'instruments
Instruments externes	201
Instruments internes	74
Total	275

Cette distribution des instruments entre interne et externe illustre bien comment l'action publique des municipalités en matière de transition écologique est d'abord et avant tout orientée vers la population. Plus des deux tiers des IAP sont employés pour

encadrer les comportements à l'extérieur de l'administration municipale. On ne peut cependant pas passer sous silence la place conséquente qu'occupent les instruments internes. Comme nous l'avons souligné dans la section 4.1, c'est la catégorie « législatif et réglementaire » qui sollicite le plus grand nombre d'instruments internes (voir Tableau 4.8).

Tableau 4.7 - Distribution des instruments internes

Types d'instruments	Nombre d'instruments
Législatif et réglementaire	31
Économique et fiscal	0
Conventionnel et incitatif	7
Communicationnel et informatif	26
Normes et standards	10
Total	74

4.5 Discussion du modèle de Lascoumes et Le Galès

À travers notre recherche, nous avons employé la typologie des instruments développée par Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès (2004) pour en déduire nos variables dépendantes. S'il a été possible d'employer ce modèle pour valider nos hypothèses et analyser nos données, il convient néanmoins de revenir sur quelques points concernant cette typologie.

Le modèle de Lascoumes et Le Galès s'inscrit directement dans ce que Perret (2010) nomme la « tentation classificatrice » (p. 163). À travers cette expression, celui-ci traduit la volonté sans cesse renouvelée des chercheurs d'élaborer des classifications qui n'arrivent pourtant pas à s'arrimer à la « complexité sociale et instrumentale » (p. 163) au moment de son opérationnalisation. Cette situation fait écho

à un processus similaire dans la construction de la définition des IAP. Toujours selon Perret (2010), l'élaboration d'une définition des instruments passe soit par une conception générale et souvent abstraite, soit par une définition précise s'appuyant sur des critères. Cette dualité pose néanmoins quelques problèmes :

La première approche a les mérites et les désavantages de sa généralité alors que la seconde, si elle permet de mieux cerner la nature du concept, élimine de fait certains dispositifs et s'éloigne des autres définitions utilisées, rendant par la même occasion la compréhension du phénomène plus complexe. (p. 25-26)

Si nous mentionnons ces constats, c'est parce que nous croyons que la typologie de Lascoumes et Le Galès, malgré le fait qu'elle soit tout de même beaucoup plus précise que certaines autres typologies, demeure trop générale pour être facile à utiliser. Les différentes catégories mériteraient d'être précisées pour éviter les ambiguïtés. La catégorisation actuelle soulève quelques questionnements sur la construction de la typologie. Par exemple, pourquoi différencier les normes et standards des instruments économiques et fiscaux alors que les premiers sont utilisés pour réorganiser la relation économique entre deux acteurs ? À bien des égards, les normes et standards semblent répondre à plusieurs traits des instruments contraignants et de la logique du « Command and Control ». Bien évidemment, nous restons conscients que toute typologie est susceptible d'être imparfaite, notamment en regard des constats de Perret abordés plus haut.

Néanmoins, nous pensons que cette typologie pourrait être bonifiée pour favoriser son opérationnalisation face à la réalité concrète des instruments. C'est pourquoi nous avons d'ailleurs pris l'initiative d'y ajouter la catégorisation entre instruments internes et externes. En ajoutant le public auquel s'adresse l'instrument (l'État ou la société), il est alors possible d'effectuer une analyse plus fine de l'action publique en comprenant sur quel.le.s acteur.rice.s elle cherche à agir.

4.6 Impacts de la Covid-19

Bien évidemment, une recherche menée dans l'année 2020-2021 ne peut faire abstraction de la pandémie mondiale liée à la Covid-19. Toutes les personnes rencontrées durant les entrevues ont souligné à un moment ou à un autre que la pandémie était un enjeu majeur dans la poursuite de la transition écologique sur leur territoire. Non pas que la situation sanitaire ait remis en cause la poursuite du projet de transition, on constate plutôt qu'elle oblige à différer certaines mesures à un autre moment. À titre d'exemple, l'une des municipalités étudiées a décidé de remettre l'adoption de son règlement sur le bannissement des plastiques à usage unique afin de ne pas nuire aux restaurants lourdement touchés par la pandémie, la livraison et les plats à emporter étant leur seule source de revenus.

Si la pandémie semble avoir eu un impact sur le déploiement de la transition écologique dans les municipalités étudiées, la situation n'a pas eu d'impacts sur notre projet de recherche. Les outils de vidéoconférences (Zoom) ont permis de réaliser les entrevues malgré tout et l'entièreté de notre documentation s'est retrouvée accessible en ligne.

DISCUSSION ET CONCLUSION

Notre étude s'est penchée sur la place des instruments d'action publique dans le cadre d'une transition écologique à l'échelle des municipalités rurales du Québec. Précisément, nous souhaitons apporter un éclairage aux questions suivantes : comment les instruments d'action publique favorisent-ils la transition écologique des municipalités rurales du Québec? Quels instruments de transition écologique existent à l'heure actuelle dans ces municipalités? Comment et pourquoi ces instruments ont-ils été adoptés ou adaptés? Basée sur des entrevues semi-dirigées et une analyse documentaire, notre étude s'est penchée sur les cas de huit municipalités et d'une MRC. Quatre conclusions ressortent de notre analyse.

Premièrement, infirmant notre première hypothèse, notre étude montre qu'en dépit du discours récent sur la pluralité du monde rural, les instruments adoptés par les municipalités dans le cadre de leur transition écologique répondent à une certaine homogénéité. Alors que les cas étudiés varient en taille démographique et en situation géographique, on retrouve sensiblement les mêmes IAP pour mettre en œuvre la transition dans chaque municipalité. Cette homogénéité se manifeste par un usage prédominant des instruments législatifs et réglementaires – dont la portée coercitive est nuancée par l'usage d'instruments internes – sous la forme de règlements, de politiques et de procédures d'inspection. On cherche ici à encadrer les comportements, tant dans la population qu'au sein de l'administration municipale. On retrouve également un usage considérable des instruments conventionnels et incitatifs à travers les aménagements, les services et les campagnes promotionnelles. De plus, les instruments

communicationnels et informatifs, notamment les études et les campagnes d'information, mais surtout les instruments de démocratie participative, prennent une place conséquente dans les projets de transition écologique. Les instruments économiques et fiscaux ainsi que les normes et standards occupent une proportion marginale dans l'instrumentation employée par les municipalités.

Cette situation laisse à penser que les facteurs démographique et géographiques n'ont pas une influence aussi forte sur l'activité politique que le suggère la littérature. Ce portrait laisse plutôt croire que les municipalités rurales sont moins influencées par les caractéristiques de leur profil (démographie et situation géographique) que contraintes par des enjeux semblables. Par exemple, les entrevues réalisées ont régulièrement souligné l'enjeu du transport collectif (E01, E02, E04, E05, E08). La faible densité de population et la dispersion démographique généralisée dans le monde rural rendent difficile l'implantation d'un système de transport collectif à la fois efficace et financièrement rentable. Cet exemple suggère que les facteurs qui influencent concrètement le choix des instruments correspondent davantage aux enjeux globaux de la ruralité qu'à ses particularités territoriales. Néanmoins, les données fournies par notre analyse ne permettent pas d'approfondir ce questionnement sans entrer dans la spéculation. Il conviendrait, dans le cadre d'une recherche future, de préciser davantage les caractéristiques qui composent le profil des municipalités. En étayant davantage ces critères, il serait possible de mieux rendre compte des enjeux spécifiques de chaque municipalités (géographie, population, etc.) et ainsi obtenir une compréhension plus précise de l'influence de l'environnement sur le choix des instruments.

Notre deuxième conclusion montre que les entrepreneur.e.s municipaux.ales apparaissent comme des acteur.rice.s majeur.e.s dans la conduite de la transition écologique. Il a été possible de constater qu'ils favorisent le développement de l'idée

et sa structuration au sein de la municipalité, tout comme ils assurent son pilotage et fournissent une forme d'expertise sur la transition écologique. La figure de l'entrepreneur.e dans un contexte municipal continue néanmoins de soulever des questions. S'il est évident que l'entrepreneur.e joue un rôle dans la mise en œuvre de la transition écologique à l'échelle locale, il n'a pas été possible de démontrer concrètement son influence dans le processus de choix des instruments.

Dans leur étude sur l'innovation municipale, Beudet et Shermur (2019) soutiennent que le contexte propice à l'innovation municipale est tributaire des politicien.ne.s. Autrement dit, l'innovation municipale n'est pas possible sans la présence d'élue.e.s qui y sont favorables. À la lumière des données récoltées, on constate que l'essentiel des entrepreneur.e.s municipaux.ales sont des élu.e.s. Cet aspect permet de questionner à la fois la position de l'entrepreneur.e dans les milieux ruraux et les projets de transition écologique. Il est effectivement possible de se demander si les caractéristiques de la ruralité (interconnaissance, faible densité de population, etc.) ne génèrent pas un contexte favorable aux entrepreneur.e.s issus de la classe politique plutôt que de l'administration. On peut cependant remettre en cause ce que nous pourrions appeler la « spécificité rurale » des entrepreneur.e.s municipaux.ales en faisant appel à la nature de la transition écologique. En raison de l'aspect « transformation intégrale » qu'implique la transition écologique, n'est-il pas normal que les entrepreneur.e.s qui la soutiennent soient des élu.e.s ? Répondre à ces interrogations impliquerait une comparaison urbain-rural des entrepreneur.e.s municipaux.ales dans le but de valider l'existence de la « spécificité rurale » que nous avons suggérée.

Troisième conclusion : on constate que le choix des instruments de transition écologique des municipalités subit l'influence des réseaux auxquels elles adhèrent. Loin de se cantonner à des réseaux de municipalités, les cas étudiés participent à une

diversité de réseaux, de regroupements et de partenariats facilitant la transmission des connaissances, notamment en matière de transition écologique. Il apparaît néanmoins évident que les idées et les pratiques circulent entre les localités, sous une forme ou une autre, comme en témoigne la récurrence dans l'usage de certains instruments par les municipalités – citons en exemple les pistes cyclables, les bornes de recharge électrique et la réglementation sur les objets à usage unique. Toutefois, nos données n'ont pas permis d'identifier concrètement un processus de diffusion à travers les réseaux de municipalités auxquels participent les cas étudiés.

La nature de ces réseaux demeure pertinente pour enrichir notre compréhension des dynamiques à l'œuvre au sein des municipalités rurales. En effet, si nous avons montré que nos cas participent à des réseaux variés tant par leur nature que leur taille, aucun de ces réseaux ne semble se pencher strictement sur le cas de la ruralité. Pour les cas où le réseau (ou les partenaires) se situent en milieux ruraux, la vocation du réseau est tournée vers un enjeu spécifique (p. ex. mobilité, technologie énergétique, environnement). Au contraire, les réseaux à vocation générale (p. ex. Fédération canadienne des municipalités) regroupent une diversité d'acteurs en provenance de milieux tout aussi divers. À travers ce constat, on comprend donc que les idées et les solutions adoptées par les municipalités rurales ne proviennent pas de ces mêmes milieux. Ainsi, la question se pose toujours sur la nature de la diffusion entre les municipalités rurales, mais également entre les municipalités rurales et les autres milieux.

Dans *Gouverner par les instruments*, Lascoumes et Le Galès (2004) insistent sur le caractère axiologique des instruments. La quantité d'IAP étudié et le contexte de notre recherche n'ont pas permis de suivre individuellement chaque instrument sollicité par les municipalités, comme le font souvent les études sur les instruments (p. ex.

Bernatchez, 2018 ; Doyon *et al.*, 2017 ; Gauthier et Simard, 2011 ; Pinson, 2004). Ce processus aurait permis d'approfondir en détail le contexte d'adoption et les raisons spécifiques qui ont justifié le choix de chaque instrument. Il n'en demeure pas moins que notre quatrième conclusion s'inscrit en partie dans cette analyse axiologique des IAP.

En effet, en dépit d'un usage répandu des instruments législatifs et réglementaires, le regroupement des IAP en deux catégories (contraignant et volontaire) montre une préséance des instruments volontaires (Conventionnel et incitatif; Communicationnel et informatif; Normes et standards). Ce choix des instruments par les municipalités dans le cadre de leur projet de transition écologique est fortement orienté par une approche non contraignante. Les municipalités cherchent à éviter le plus possible la logique coercitive pour plutôt prendre une orientation incitative.

Dans ce contexte, il est pertinent de se demander si la même approche est employée dans les milieux urbains. Cette approche non contraignante de la transition en milieu rural tire-t-elle son origine des caractéristiques mêmes de la ruralité (interconnaissance, faible densité de population, etc.) ? Est-elle plutôt issue de la compréhension générale du concept de transition écologique ? Répondre à ces questions permettrait d'affiner notre compréhension de la transition écologique dans son déploiement dans les milieux ruraux et urbains. D'ailleurs, une comparaison entre les transitions écologiques au sein des municipalités rurales et urbaines présente ici un fort potentiel pour enrichir notre compréhension du phénomène.

Outre ces questionnements, notre étude ouvre des perspectives de recherche pertinentes concernant l'instrumentation de la transition écologique au sein des municipalités

rurales. Comme nous l'avons mentionné, la réception des instruments de transition écologique par la population locale demeure une avenue encore inexplorée. La question se pose dès lors de voir comment les citoyen.ne.s des diverses municipalités intègrent les instruments dans le cadre d'une transition écologique ? Quels sont les obstacles à la mise en œuvre des instruments de transition écologique ? De même, ces questions sur la mise en œuvre soulèvent l'enjeu des effets produits par les IAP. Quels sont les effets des instruments de transition écologique ? Les instruments produisent-ils les effets escomptés ? Notre étude a également mis au jour le rôle des entrepreneur.e.s municipaux.ale et des réseaux dans l'adoption des instruments liés à la transition écologique. La diffusion des idées et l'importance des individus dans le processus d'élaboration des IAP sont des sujets dont le potentiel est susceptible d'éclairer d'un nouveau jour l'étude de la transition écologique au niveau municipal.

ANNEXE A

PORTRAITS DES CAS

Municipalités	Région	Pop.	Documentation
Warwick	Centre-du-Québec	4 766	Warwick en transition (2018)
Sainte-Flavie	Bas-Saint-Laurent	870	Déclaration d'urgence climatique (2018)
Lac-Mégantic	Estrie	5 568	Planification stratégique 2020-2025 (2020)
Prévost	Laurentides	13 670	Virage vert, plan d'action 2019-2023 (2019)
Saint-Zotique	Montérégie	9 306	Plan d'adaptation aux changement climatiques (2019)
Ham-Nord	Centre-du-Québec	884	Planification stratégique (2018)
L'Islet	Chaudière-Appalache	3791	Plan d'adaptation aux changement climatiques (2019)
Saint-Sauveur	Laurentides	11 112	Plan d'action en environnement 2021-2023 (2020)
MRC de Nicolet-Yamaska	Centre-du-Québec	23 381	Plan de transition écologique (2019)

Source : Répertoire des municipalités, MAMH (en ligne)

ANNEXE B

AUTRES DOCUMENTS



No. de certificat: 4607
Certificat émis le: 12-11-2020

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE plurifacultaire) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (Janvier 2016) de l'UQAM.

Titre du projet:	Les instruments municipaux de la transition écologique : une étude comparative en milieu rural québécois
Nom de l'étudiant:	Pierre-Luc BARIL
Programme d'études:	Maîtrise en science politique
Direction de recherche:	Maya JEGEN

Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission. Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Raoul Graf', written in a cursive style.

Raoul Graf
Président du CERPE plurifacultaire
Professeur, Département de marketing

Titre du projet: Les instruments municipaux de la transition écologique : une étude comparative en milieu rural québécois

Nom de l'étudiant: Pierre-Luc BARIL

Programme d'études: Maîtrise en science politique

Direction de recherche: Maya JEGEN

Objet : Modifications apportées au projet

Bonjour,

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE plurifacultaire) a bien reçu votre demande de suivi continu et vous en remercie.

La présente vise à confirmer l'approbation, au plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains, de l'ensemble des modifications apportées au projet.

Ces modifications concernent :

- Le recrutement des personnes

Les membres du CERPE plurifacultaire vous offrent leurs meilleurs vœux de succès pour la réalisation de votre recherche.

Cordialement,



Raoul Graf
Président du CERPE plurifacultaire
Professeur, Département de marketing

Lettre de présentation du projet

Date

Objet : Demande de participation – Projet de recherche sur les instruments d'action publique et la transition écologique dans les municipalités rurales

Madame, Monsieur,

Je m'adresse à vous aujourd'hui pour vous inviter à participer à un projet de recherche. Dans le cadre de mon mémoire de maîtrise, je m'intéresse aux instruments d'action publique qui favorisent la transition écologique dans les municipalités rurales du Québec. Autrement dit, je cherche à voir comment les programmes, règlements, infrastructures et autres instruments adoptés par les municipalités rurales permettent d'entamer la transition écologique.

Pour réaliser ce projet de recherche, je souhaite mener des entrevues auprès de 9 à 12 participant.e.s dans trois municipalités distinctes. Si je vous contacte aujourd'hui, c'est parce que vous occupez la fonction de [maire.sse/ conseiller.ère municipal/directeur.rice municipal] à [NOM DE LA MUNICIPALITÉ]. J'aimerais vous rencontrer au cours d'une entrevue via la plateforme en ligne Zoom. L'entrevue durera entre 45 et 60 minutes.

Si vous acceptez de participer à ce projet de recherche, vous êtes prié de remplir le formulaire de consentement. En principe, aucun risque n'est lié à la participation à cette recherche. Les données recueillies dans le cadre de ce projet de recherche sont peu sensibles. Cependant, en raison du nombre restreint de municipalités sélectionnées, il sera facile d'identifier les participant.e.s. C'est pourquoi, selon l'autorisation que nous recevrons de votre part, nous ajusterons le traitement de l'information. Il sera possible d'en faire une utilisation directe, comme par exemple à l'aide de citation. Autrement, nous prévoyons une utilisation indirecte, ce qui impliquera de paraphraser ou de faire usage des données à titre d'information contextuelle. Il vous est possible de demander à ce que votre identité soit complètement anonymisée, auquel cas, vous êtes prié de nous le faire savoir par écrit et nous prendrons les dispositions nécessaires. Enfin, à tout moment avant, pendant ou après l'entrevue, vous êtes en droit de retirer votre consentement en le signalant par courriel à l'adresse mentionnée sous ma signature.

Ce projet a été approuvé par le comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQAM (CERPE). Pour toute question ne pouvant être adressée à ma directrice de recherche ou à moi-même ou pour formuler une plainte ou des commentaires, veuillez contacter la coordination du CERPE plurifacultaire par courriel à : cerpe-pluri@uqam.ca

Vous trouverez en annexe de cette lettre le formulaire de consentement à remplir pour participer à ce projet de recherche ainsi que le questionnaire sur lequel portera l'entrevue.

Merci pour l'attention que vous porterez à ma demande. N'hésitez pas à nous contacter, moi-même ou ma directrice, pour toutes questions relatives au projet ou au déroulement des entrevues.

Cordialement,

Pierre-Luc Baril

Chercheur, candidat à la maîtrise

Courriel : baril.pierre-luc@courrier.uqam.ca

Téléphone : (418) 507-1972

Maya Jegen

Professeur, directrice de recherche

Courriel : jegen.maya@uqam.ca

Téléphone : (514) 987-3000 poste 4045

Formulaire de consentement

Titre du projet de recherche

Les instruments municipaux de la transition écologique : une étude comparative en milieu rural québécois

Étudiant-chercheur

Pierre-Luc Baril, maîtrise en science politique

Courriel : baril.pierre-luc@courrier.uqam.ca

Téléphone : (418) 507-1972

Direction de recherche

Maya Jegen, département de science politique

Courriel : jegen.maya@uqam.ca

Téléphone : (514) 987-3000 poste 4045

Préambule

Nous vous invitons à participer à un projet de recherche qui implique une entrevue de 45 à 60 minutes. Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent. Ce formulaire de consentement vous explique le but de cette étude, les procédures, les avantages, les inconvénients et les risques, de même que les personnes avec qui communiquer au besoin. Le présent formulaire de consentement peut contenir des mots que vous ne comprenez pas. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles.

Description du projet et de ses objectifs

Faisant partie de ma maîtrise en science politique, ce projet de recherche s'intéresse aux instruments d'action publique comme les programmes, les infrastructures ou les institutions. Je m'intéresse en particulier aux instruments qui sont utilisés dans le contexte de la transition écologique dans les municipalités rurales du Québec. Je cherche à comprendre comment ces instruments favorisent la transition écologique. Ne souhaite répondre aux questions suivantes : quels instruments de transition écologique existent à l'heure actuelle au niveau municipal ? Comment et pourquoi ces instruments ont-ils été adoptés et adaptés ?

Ce projet s'appuie sur l'analyse de la documentation comme les plans de transition ou les déclarations municipales d'urgence climatiques et les entrevues avec 9 à 12 participant.e.s parmi les maire.sse, conseiller.ère municipal ou directeur.rice municipal de trois municipalités rurales. Les municipalités ont été retenues pour ce projet parce qu'elles ont manifesté une volonté de démarrer une transition écologique sur leur territoire.

À travers ce projet de recherche, j'espère apporter un éclairage sur l'utilisation des instruments dans le cadre de la transition écologique en milieu rural.

Nature et durée de votre participation

Les entrevues se dérouleront entre le 1 novembre et le 18 décembre 2020. Votre participation au projet se résume à une entrevue de 45 à 60 minutes. Une semaine avant l'entrevue, je vous enverrai 13 questions. L'entrevue s'appuiera sur ces questions. L'entrevue se déroulera sur la plateforme Zoom et, avec votre consentement, sera enregistrée à des fins de transcriptions. Vous recevrez un hyperlien sécurisé pour vous connecter à la plateforme Zoom.

Avantages liés à la participation

Vous ne retirerez personnellement pas d'avantages à participer à cette étude. Toutefois, vous aurez contribué à l'avancement des connaissances en science politique. Il vous sera possible d'obtenir les résultats une fois l'étude complétée.

Risques liés à la participation

En principe, aucun risque n'est lié à la participation à cette recherche. Les données recueillies dans le cadre de ce projet de recherche sont peu sensibles. Cependant, en raison du nombre restreint de municipalités sélectionnées, il sera facile d'identifier les participant.e.s. C'est pourquoi, selon l'autorisation que je recevrais de votre part, j'ajusterai le traitement de l'information. Il sera possible d'en faire une utilisation directe, comme par exemple à l'aide de citation. Autrement, je prévois une utilisation indirecte, ce qui impliquera de paraphraser ou de faire usage des données à titre d'information contextuelle.

Confidentialité

Les données recueillies dans le cadre de ce projet de recherche sont peu sensibles. En raison du nombre restreint de municipalités sélectionnées, il serait possible d'identifier les participant.e.s. Vous pouvez choisir un seul niveau de confidentialité parmi les trois suivants :

- Vous acceptez d'être identifié.e par votre fonction (par exemple, mairesse/maire, conseillère/conseiller, directrice générale/directeur général) dans votre municipalité. Des extraits de l'entrevue pourraient être cités ou paraphrasés dans le mémoire.
- Vous acceptez d'être identifié.e par votre fonction (par exemple, mairesse/maire, conseillère/conseiller, directrice générale/directeur général), sans précision de la municipalité. Des extraits de l'entrevue pourraient être cités ou paraphrasés dans le mémoire.
- Vous acceptez que le contenu de l'entrevue soit utilisé à titre d'information contextuelle. Aucune inférence sur votre identité ne sera possible.

Les informations découlant des entrevues ne seront accessibles qu'à ma directrice, Maya Jegen, et moi-même. Sous format numérique, les données seront entreposées sur un disque dur externe (sans connexion internet) et sur la plateforme sécurisée OneDrive (offerte par l'université). Une fois le projet de recherche terminé, les données seront effacées de la plateforme OneDrive. Les données sur le disque dur externe seront conservées 5 ans. Passé ce délai, le disque dur sera formaté.

Utilisation secondaire des données

Ne s'applique pas.

Participation volontaire et retrait

Votre participation est entièrement libre et volontaire. Vous pouvez refuser d'y participer ou vous retirer en tout temps sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de l'étude, vous n'avez qu'à aviser Pierre-Luc Baril verbalement; toutes les données vous concernant seront détruites.

Indemnité compensatoire

Aucune indemnité compensatoire n'est prévue.

Des questions sur le projet ?

Pour toute question additionnelle sur le projet et sur votre participation, vous pouvez communiquer avec les responsables du projet :

Pierre-Luc Baril, chercheur. Courriel : baril.pierre-luc@courrier.uqam.ca Téléphone : (418) 507-1972

Maya Jegen, directrice de recherche. Courriel : jegen.maya@uqam.ca Téléphone : (514) 987-3000 poste 4045

Des questions sur vos droits ? Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE) a approuvé le projet de recherche auquel vous allez participer. Pour des informations concernant les responsabilités de l'équipe de recherche sur le plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains ou pour formuler une plainte, vous pouvez contacter la coordination du CERPE : cerpe-pluri@uqam.ca

Remerciements

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de mon projet et je tiens à vous en remercier.

Consentement

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose tel que présenté dans le présent formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions

concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction.

Je soussigné(e) accepte volontairement de participer à cette étude. Je peux me retirer en tout temps sans préjudice d'aucune sorte. Je certifie qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision.

Une copie signée de ce formulaire d'information et de consentement doit m'être remise.

Prénom Nom

Signature

Date

Engagement du chercheur

Je soussigné(e) certifie

- (a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire;
- (b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard;
- (c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus;
- (d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

Pierre-Luc Baril

Prénom Nom

Signature

Date

Questionnaire

Préambule

- 1) Consentez-vous à participer à cette entrevue dans le cadre du projet de recherche *Les instruments municipaux de la transition écologique : une étude comparative en milieu rural québécois* ?
- 2) Consentez-vous à ce que l'entrevue soit enregistrée à des fins de transcription ?
- 3) Avez-vous des questions concernant le projet de recherche, les questions de l'entrevue ou la confidentialité ?

Entrevue

- 1) Pour commencer, que veut dire « transition écologique » dans le contexte de votre municipalité ?
- 2) Pourquoi votre municipalité souhaite-t-elle faire une transition écologique ?
- 3) Quels sont les principaux enjeux, défis ou obstacles à la mise en place d'une transition écologique dans votre municipalité ?
- 4) Quelles actions, c'est-à-dire programmes, règlements, infrastructures, comités ou autres, votre municipalité a-t-elle mis en place pour favoriser la transition écologique sur son territoire ?
- 5) De quelle façon (décision du conseil, recommandation de rapport, suggestion citoyenne, etc.) votre municipalité a-t-elle choisi les actions qu'elle utilise pour faire une transition écologique ?
- 6) Pour quelles raisons votre municipalité a-t-elle choisi ces actions spécifiquement ?
- 7) Le choix de ces actions répond-il à certains critères ? Si oui, lesquels ?
- 8) Considérez-vous que les actions déployées pour mettre en place une transition écologique dans votre municipalité ont rempli leurs objectifs ? Pourquoi ?
- 9) Considérez-vous que les actions déployées pour mettre en place une transition écologique dans votre municipalité sont innovatrices ? Pourquoi ?

- 10) Selon vous, quelles sont les actions les plus aptes à déployer la transition écologique ? Ces actions correspondent-elles à ceux adoptés dans votre municipalité ?
- 11) Savez-vous qui est à l'origine des actions employées par votre municipalité dans le cadre de la transition écologique ? Sont-ils issus de votre municipalité ?
- 12) Votre municipalité s'est-elle inspirée des réalisations d'autres municipalités pour mettre en place ses propres actions? Si oui, lesquelles et pourquoi ?
- 13) Existe-t-il des documents (Plan d'urbanisme, zonage agricole, plan de lutte aux changements climatiques, etc.), publics ou non, auxquels nous pourrions avoir accès et qui seraient pertinents pour notre propre de recherche ?

BIBLIOGRAPHIE

- Audet, R. (2012). Transition as discourse and the issues of interventionism, justice and innovation. *ISEE2012 Conference — Ecological Economics and Rio*, 1-17.
- Audet, R. (2014). The double hermeneutic of sustainability transitions. *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 11, 46-49. <https://doi.org/10.1016/j.eist.2014.02.001>
- Audet, R. (2015). Le champ des sustainability transitions : origines, analyses et pratiques de recherche. *Cahiers de recherche sociologique*, (58), 73-93. <https://doi.org/10.7202/1036207ar>
- Beaudet, G. et Shearmur, R. (2019). *L'innovation municipale. Sortir des sentiers battus*. Les Presses de l'Université de Montréal.
- Bernatchez, J. (2018). Les instances régionales de concertation (IRC) sur la persévérance scolaire et la réussite éducative. *Revue hybride de l'éducation*, 2(2), 24-47. <https://doi.org/10.1522/rhe.v2i2.505>
- Bernstein, S. et Hoffman, M. (2018). Decarbonisation - The Politics of Transformation. Dans A. Jordan, D. Huitema, H. van Asselt et J. Forster (dir.), *Governing Climate Change: Polycentricity in Action?* (p. 248-265). Cambridge University Press.
- Bherer, L. (2010). Successful and Unsuccessful Participatory Arrangements: Why Is There a Participatory Movement at the Local Level? *Journal of Urban Affairs*, 32(3), 287-303. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9906.2010.00505.x>
- Bherer, L., Fernández-Martínez, J. L., Espín, P. G. et Sánchez, M. J. (2016). The promise for democratic deepening: the effects of participatory processes in the interaction between civil society and local governments. *Journal of Civil Society*, 12(3), 344-363. <https://doi.org/10.1080/17448689.2016.1215957>
- Blanc, M. (1997). La ruralité : diversité des approches. *Économie rurale*, 242(1), 5-12. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1997.4892>

- Blondiaux, L. et Sintomer, Y. (2002). L'impératif délibératif. *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 15(57), 17-35. <https://doi.org/10.3406/polix.2002.1205>
- Brand, U. (2016). How to Get Out of the Multiple Crisis? Contours of a Critical Theory of Social-Ecological Transformation. *Environmental Values*, 25(5), 503-525. <http://dx.doi.org/10.3197/096327116X14703858759017>
- Breux, S. (2019). Offre électorale, enjeux et électeurs : les élections municipales au Québec. Dans J.-P. Brady (dir.), *Introduction à la vie politique municipale québécoise* (p. 61-91). Les Presses de l'Université Laval.
- Bruneau, P. (1989). *Les villes moyennes au Québec: leur place dans le système socio-spatial*. Presses de l'Université du Québec.
- Bruneau, P. (2000). *Le Québec en changement: entre l'exclusion et l'espérance*. Presses de l'Université du Québec.
- Campos, I., Guerra, J., Gomes, J. F., Schmidt, L., Alves, F., Vizinho, A. et Lopes, G. P. (2017). Understanding climate change policy and action in Portuguese municipalities: A survey. *Land Use Policy*, 62, 68-78. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2016.12.015>
- Center for Sustainable Urban Regeneration. (2008). *Sustainable city regions: space, place and governance*. Springer. <http://public.eblib.com/choice/publicfullrecord.aspx?p=364171>
- Chiasson, G., Fournis, Y. et Mévellec, A. (2014). Fermer la parenthèse régionale : retour au municipal! *Économie et Solidarités*, 44(1-2), 64-83. <https://doi.org/10.7202/1041605ar>
- Chiasson, G. et Prémont, M.-C. (2020). À la recherche de la ruralité québécoise contemporaine. *Revue Organisations & territoires*, 29(1), ii-v. <https://doi.org/10.1522/revueot.v29n1.1117>
- Divay, G. et Léveillé, J. (1982). Aménagement du territoire et restructuration des unités politico-administrative locales : un mariage politique heureux ? Dans D. Fyson et Y. Rousseau (dir.), *L'aménagement du territoire au Québec : du rêve au compromis* (p. 63-89). Nouvelle Optique.
- Doyon, M., Fabien, L. et Desrosiers-Côté, M. (2017). Le Plan de développement de la zone agricole. Un nouvel instrument de l'action publique ou « une bonne excuse ». Dans S. Belley et D. Saint-Pierre (dir.), *L'administration des*

territoires et les instruments de l'action publique (p. 53-76). Presses de l'Université du Québec.

- Dugas, C. (2003). Le monde rural québécois et la Politique nationale de la ruralité. *Revue Organisations & territoires*, 12(2), 41-47. <https://doi.org/10.1522/revueot.v12n2.740>
- Felli, R. (2015). La durabilité ou l'escamotage du développement durable. *Raisons politiques*, N° 60(4), 149-160. <https://doi.org/10.3917/rai.060.0149>
- Flyen, C., Hauge, Å. L., Almås, A.-J. et Godbolt, Å. L. (2018). Municipal collaborative planning boosting climate resilience in the built environment. *International Journal of Disaster Resilience in the Built Environment*, 9(1), 58-69. <https://doi.org/10.1108/IJDRBE-10-2016-0042>
- Gauthier, M., Gagnon, L., Chiasson, G. et Mévellec, A. (2020). Participation du public en aménagement et urbanisme au Québec : les maires face à l'impératif délibératif. *Participations*, N° 26-27(1), 165-192. <https://doi.org/10.3917/parti.026.0165>
- Gauthier, M. et Simard, L. (2011). Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec: genèse et développement d'un instrument voué à la participation publique. *Télescope*, 17(1), 39-67.
- Geels, F. W. (2004). From sectoral systems of innovation to socio-technical systems: Insights about dynamics and change from sociology and institutional theory. *Research Policy*, 33(6), 897-920. <https://doi.org/10.1016/j.respol.2004.01.015>
- Geels, F. W. (2011). The multi-level perspective on sustainability transitions: Responses to seven criticisms. *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 1(1), 24-40. <https://doi.org/10.1016/j.eist.2011.02.002>
- Giddens, A. (2009). *Politics of Climate Change*. Polity Press.
- Gore, C. D. (2010). The Limits and Opportunities of Networks: Municipalities and Canadian Climate Change Policy. *Review of Policy Research*, 27(1), 27-46. <https://doi.org/10.1111/j.1541-1338.2009.00425.x>
- Guillemard, A. et Lapointe, D. (2020). La ruralité contemporaine face aux changements climatiques : étude de l'adaptation sur les littoraux touristiques d'une petite ville québécoise. *Revue Organisations & territoires*, 29(1), 139-147. <https://doi.org/10.1522/revueot.v29n1.1133>

- Guimond, L., Gilbert, A. et Simard, M. (2014). Faire sa place et être de la place : La rencontre timide des nouveaux ruraux et des populations plus anciennes au Québec. *The Canadian Geographer / Le Géographe canadien*, 58(1), 123-139. <https://doi.org/10.1111/j.1541-0064.2013.12051.x>
- Hamel, P. J. (2019). Les finances publiques locales québécoises. Dans J.-P. Brady (dir.), *Introduction à la vie politique municipale québécoise* (p. 141-168). Les Presses de l'Université Laval.
- Hood, C. (1983). *The tools of government*. Macmillan.
- Hood, C. (2007). Intellectual Obsolescence and Intellectual Makeovers: Reflections on the Tools of Government after Two Decades. *Governance*, 20(1), 127-144. <https://doi.org/10.1111/j.1468-0491.2007.00347.x>
- Hughes, S. (2015). A meta-analysis of urban climate change adaptation planning in the U.S. *Urban Climate*, 14, 17-29. <https://doi.org/10.1016/j.uclim.2015.06.003>
- Jean, B. (1997). *Territoires d'avenir: Pour une sociologie de la ruralité*. Presses de l'Université du Québec.
- Jean, B. (2005). Les 101 mots pour comprendre le Québec. *L'Actualité*, (Numéro spécial, décembre), 34.
- Jean, B. (2006). *Rapport 8 - Les représentations de la ruralité dans la littérature scientifique récente* [Report]. Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) - Pôle UQAR, Chaire de recherche du Canada en développement rural. <https://depot.erudit.org/handle/003296dd>
- Jean, B. (2012). Les territoires ruraux au Québec : vers un modèle de développement territorial durable. *Revue d'économie régionale urbaine*, octobre(4), 649-671. <https://doi.org/10.3917/reru.124.0649>
- Kaufmann-Hayoz, R., Bättig, C., Bruppacher, S., Defila, R., Di Giulio, A., Flury-Kleubler, P., Friederich, U., Garbely, M., Gutscher, H., Jäggi, C., Jegen, M., Mosler, H.-J., Müller, A., North, N., Ulli-Beer, S. et Wichterich, J. (2001). A Typology of Tools for Building Sustainability Strategies. Dans R. Kaufmann-Hayoz et H. Gutscher (dir.), *Changing Things — Moving People: Strategies for Promoting Sustainable Development at the Local Level* (p. 33-107). Birkhäuser. https://doi.org/10.1007/978-3-0348-8314-6_3
- Köhler, J., Geels, F. W., Kern, F., Markard, J., Onsong, E., Wieczorek, A., Alkemade, F., Avelino, F., Bergek, A., Boons, F., Fünfschilling, L., Hess, D., Holtz, G., Hyysalo, S., Jenkins, K., Kivimaa, P., Martiskainen, M., McMeekin, A.,

- Mühlemeier, M. S., ... Wells, P. (2019). An agenda for sustainability transitions research: State of the art and future directions. *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 31, 1-32. <https://doi.org/10.1016/j.eist.2019.01.004>
- Laigle, L. (2013). Pour une transition écologique à visée sociétale. *Mouvements*, n° 75(3), 135-142. <https://doi.org/10.3917/mouv.075.0135>
- Larrère, C. (2021, 14 février). Pourquoi parle-t-on de « transition » écologique ? *The Conversation*. <http://theconversation.com/pourquoi-parle-t-on-de-transition-ecologique-154104>
- Lascoumes, P. et Le Galès, P. (dir.). (2004a). *Gouverner par les instruments*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Lascoumes, P. et Le Galès, P. (2004b). L'action publique saisie par les instruments. Dans P. Lascoumes et P. Le Galès (dir.), *Gouverner par les instruments* (p. 11-44). Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Lascoumes, P. et Simard, L. (2011). L'action publique au prisme de ses instruments. *Revue française de science politique*, Vol. 61(1), 5-22. <https://doi.org/10.3917/rfsp.611.0005>
- Lavelle, S. (2015). Transition écologique : quelle révolution ? *Revue Projet*, N° 349(6), 6-13. <https://doi.org/10.3917/pro.349.0006>
- Le Bourhis, J. et Lascoumes, P. (2014). En guise de conclusion / Les résistances aux instruments de gouvernement: Essai d'inventaire et de typologie des pratiques. Dans C. Halpern, P. Lascoumes et P. Le Galès (dir.), *L'instrumentation de l'action publique : Controverses, résistance, effets* (p. 493-520). Presses de Science Po.
- Linder, S. H. et Peters, B. G. (1998). Conceptual Frames Underlying the Selection of Policy Instruments. Dans B. G. Peters et F. K. M. Van Nispen (dir.), *Instruments and Public Policy* (Edward Edagr, p. 33-45).
- L'Italien, F. (2018). Habiter le territoire, un modèle de transition écologique. *Relations*, (798), 28-31. <https://id.erudit.org/iderudit/88773ac>
- Loorbach, D. (2007). Governance for sustainability. *Sustainability: Science, Practice and Policy*, 3(2), 1-4. <https://doi.org/10.1080/15487733.2007.11907996>
- Markard, J., Raven, R. et Truffer, B. (2012). Sustainability transitions: An emerging field of research and its prospects. *Research Policy*, 41(6), 955-967. <https://doi.org/10.1016/j.respol.2012.02.013>

- Mayrand, H. et Rioux Collin, J. (2017). Le partage des compétences en environnement au Canada. Dans A. Chaloux (dir.), *L'action environnementale au Québec : Entre local et mondial* (p. 75-90). Les Presses de l'Université de Montréal.
- McCormick, K., Anderberg, S., Coenen, L. et Neij, L. (2013). Advancing sustainable urban transformation. *Journal of Cleaner Production*, 50, 1-11. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2013.01.003>
- Meadowcroft, J. (2016). Let's Get This Transition Moving! *Canadian Public Policy*, 42(1), 10-17. <https://doi.org/10.3138/cpp.2015-028>
- Mévellec, A., Chiasson, G. et Fournis, Y. (2017). De « créatures du gouvernement » à « gouvernements de proximité » : la trajectoire sinueuse des municipalités québécoises. *Revue française d'administration publique*, 162(2), 339-352. <https://doi.org/10.3917/rfap.162.0339>
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2020). *L'organisation municipale au Québec en 2020*. Gouvernement du Québec.
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. (2017). *Guide de procédure – Changement de nom d'une municipalité locale*. Gouvernement du Québec.
- Nevens, F., Frantzeskaki, N., Gorissen, L. et Loorbach, D. (2013). Urban Transition Labs: co-creating transformative action for sustainable cities. *Journal of Cleaner Production*, 50, 111-122. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2012.12.001>
- OCDE. (2006). *The New Rural Paradigm: Policies and Governance*. OCDE. https://www.oecd-ilibrary.org/fr/governance/the-new-rural-paradigm_9789264023918-en
- Oudot, J. et l'Estoile, É. de. (2020). La transition écologique, de Rob Hopkins au ministère. *Regards croisés sur l'économie*, n° 26(1), 14-19. <https://doi.org/10.3917/rce.026.0014>
- Paquette, S. et Domon, G. (2003). Changing ruralities, changing landscapes: exploring social recomposition using a multi-scale approach. *Journal of Rural Studies*, 19(4), 425-444. [https://doi.org/10.1016/S0743-0167\(03\)00006-8](https://doi.org/10.1016/S0743-0167(03)00006-8)
- Perret, S. (2010). *Vers une nouvelle approche instrumentale des politiques publiques de protection de l'environnement : implications conceptuelles, théoriques et méthodologiques à la lumière du cas de la politique climatique suisse [Université de Genève]*. <https://doi.org/10.13097/archive-ouverte/unige:12057>

- Pinson, G. (2004). Le projet urbain comme instrument d'action publique. Dans P. Lascoumes et P. Le Galès (dir.), *Gouverner par les instruments* (p. 199-233). Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Prévost, P. (2017). *Le gouvernement municipal en question*. Éditions JFD.
- Proulx, M.-U. (2002). *L'économie des territoires au Québec: aménagement, gestion, développement*. Presses de l'Université du Québec.
- Proulx, M.-U. (2020). Les pôles dans leur espace périphérique. *Revue Organisations & territoires*, 29(1), 27-32. <https://doi.org/10.1522/revueot.v29n1.1121>
- Proulx, M.-U. et Jean, N. (2001). La dynamique organisationnelle des territoires de MRC. *Cahiers de géographie du Québec*, 45(124), 87-100. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.7202/022946ar>
- Rioux, N. et Rousseau, G. (2019). Le cadre législatif municipal : d'hier à aujourd'hui. Dans J.-P. Brady (dir.), *Introduction à la vie politique municipale québécoise* (p. 5-39). Les Presses de l'Université Laval.
- Rotmans, J., Kemp, R. et van Asselt, M. (2001). More evolution than revolution: transition management in public policy. *Foresight*, 3(1), 15-31. <https://doi.org/10.1108/14636680110803003>
- Roy, L., Paquette, S. et Domon, G. (2013). Anciens et néoruraux : Préjugés, tensions et affinités au sein d'une localité rurale québécoise. *Géographie, économie, société*, 15(1-2), 67-88. <https://doi.org/10.3166/ges.15.67-88>
- Sancton, A. (2015). *Canadian local government: An urban perspective*. Oxford University Press.
- Shearmur, R. (2019). L'innovation municipale : l'entreprenariat dans l'administration publique locale. Dans J.-P. Brady (dir.), *Introduction à la vie politique municipale québécoise* (p. 93-117). Les Presses de l'Université Laval.
- Shearmur, R. et Poirier, V. (2017). Conceptualizing Nonmarket Municipal Entrepreneurship: Everyday Municipal Innovation and the Roles of Metropolitan Context, Internal Resources, and Learning. *Urban Affairs Review*, 53(4), 718-751. <https://doi.org/10.1177/1078087416636482>
- Simard, M., Guimond, L. et Vézina, J. (2018). Alliances et tensions entre néoruraux et décideurs locaux dans le Québec rural. *Revue Gouvernance*, 15(2), 50-85. <https://doi.org/10.7202/1058088ar>

- Sovacool, B. K. et Hess, D. J. (2017). Ordering theories: Typologies and conceptual frameworks for sociotechnical change: *Social Studies of Science*, 47(5). <https://doi.org/10.1177/0306312717709363>
- Tindal, C. R. (2017). *Local government in Canada* (9e ed.). Nelson Education.
- Unruh, G. C. (2000). Understanding carbon lock-in. *Energy Policy*, 28(12), 817-830. [https://doi.org/10.1016/S0301-4215\(00\)00070-7](https://doi.org/10.1016/S0301-4215(00)00070-7)
- Unruh, G. C. (2002). Escaping carbon lock-in. *Energy Policy*, 30(4), 317-325. [https://doi.org/10.1016/S0301-4215\(01\)00098-2](https://doi.org/10.1016/S0301-4215(01)00098-2)
- Vedung, E. (1998). Policy Instruments: Typologies and Theories. Dans M.-L. Bemelmans-Videc, R. C. Rist et E. Vedung (dir.), *Carrots, sticks & sermons: policy instruments and their evaluation* (p. 21-58). Routledge, Taylor and Francis Group. <https://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&scope=site&db=nlebk&db=nlabk&AN=1577480>
- Villalba, B. (2012). Éditorial: Le développement durable en transition.... *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 3(3), 1-6. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.9503>
- Woodruff, S. C. (2018). City membership in climate change adaptation networks. *Environmental Science & Policy*, 84, 60-68. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2018.03.002>
- Wurzel, R., Jordan, A., Zito, A. et Bruckner, L. (2003). From High Regulatory State to Socialland Ecological Market Economy? 'New' Environmental Policy Instruments in Germany. Dans A. Jordan, R. Wurzel et A. Zito (dir.), *New instruments of environmental governance?: National experiences and prospects* (p. 110-131). Frank Cass.